

Geoffroy ne roule pas sur l'or

Le début de la session à Québec

Gilles Daoust, Claude Masson et François Trépanier traitent de l'évolution des travaux parlementaires, de la position des partis et du rôle des députés.

— page A 5

Les primaires américaines

A la fois un concours de popularité et un baromètre du climat politique, les primaires demeurent un test palpitant, pas nécessairement concluant.

— page A 6

Une grève qui est discrète mais tenace

L'arrêt de travail de 450 diététistes, physiothérapeutes et ergothérapeutes entre dans sa cinquième semaine. Jeanne Desrochers parle d'une grève mal engagée.

— page A 7

L'affaire Geoffroy et ses retombées

Avec l'affaire Geoffroy et l'assaut des députés anglophones contre la politique linguistique du gouvernement libéral, le premier ministre Trudeau se retrouve pour la première fois sur la défensive. Marcel Desjardins analyse cette lutte que mène l'opposition contre le gouvernement depuis deux semaines.

— page A 8

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Yves Geoffroy ne roule pas sur l'or, bien au contraire, si l'on en croit un rapport préparé à la demande personnelle du solliciteur général, M. Jean-Pierre Goyer, par un bureau de notaires de ville St-Laurent.

Ce document, dont La Presse a pu avoir une copie, traite en détail des biens immeubles qu'a possédés ou possède encore Yves Geoffroy à St-Jean-de-Matha dans le comté de Joliette.

Il indique de façon très nette que l'évadé-nouveau-marié de la prison St-Vincent-de-Paul avait hypothéqué et même surhypothéqué ses propriétés avant même sa condamnation pour le meurtre de sa femme le 31 octobre 1970. Geoffroy fut emprisonné le 16 novembre suivant.

Cette étude sur la "richesse" de M. Geoffroy a été complétée le 29 février dernier. Comme elle concerne uniquement les terrains et propriétés de M. Geoffroy à St-Jean-de-Matha, on pourrait penser que le détenu en vacances prolongées a disposé de biens qu'il pouvait détenir ailleurs. On ne peut pas non plus écarter la possibilité de transactions "privées" non enregistrées.

On manque d'informations à cet

égard, mais des sources sérieuses, notamment des gens de St-Jean-de-Matha qui ont connu assez intimement le notaire Geoffroy, prétendent que celui-ci ne possédait pas de fortune ailleurs, de telle sorte qu'il semble tout à fait improbable que le détenu ait pu partir en lune de miel avec une somme rondelette de \$100.000 comme l'ont prétendu certains députés de l'opposition, dont le représentant con-

servateur de Ste-Marie, M. George Valade.

D'ailleurs, M. Valade, qui poursuit toujours son enquête, a déclaré hier à La Presse que le chiffre de \$100.000 ne lui paraissait pas tout à fait exact et qu'il cherchait maintenant à préciser le moment où Geoffroy aurait touché les argents de la liquidation de ses biens.

M. Valade s'est bien défendu enfin

de mener une campagne pour dénigrer un ministre canadien-français comme le voudrait un rumeur qui a commencé de circuler, a-t-il dit.

Les valeurs à St-Jean-de-Matha

Le rapport préparé par des notaires à l'intention du solliciteur général traite de trois biens immeubles qu'a possédés ou que possède encore Yves Geoffroy à St-Jean-de-Matha.

Voici les conclusions de ce rapport:

Premier immeuble: "Nous constatons qu'il s'agit d'un terrain qui a été payé \$1.100, qui porte une évaluation municipale de \$2.100 et qui est hypothéqué pour une somme de \$5.000."

Deuxième immeuble: "Nous constatons que ledit Yves Geoffroy ne possède plus aucune partie dudit lot no 566, l'ayant remis au J. Claude Si-

Voir GEOFFROY, page A 2

Autres informations en page A 8

Le plus grand quotidien français d'Amérique

Montreal, samedi 4 mars 1972, 88e année, no 21, 152 pages, 11 cahiers

DERNIÈRE ÉDITION 25¢

Véritable polémique Drapeau-cols bleus

par Rose-Anne GIROUX

Le maire Jean Drapeau et les représentants syndicaux des cols bleus n'ont pas encore franchi, au contraire, le fossé du "25 cents", qui les sépare depuis les plus vilains jours de la grande tempête: après s'être attelés un peu, la controverse sur les véritables offres salariales de la Ville a repris de plus belle, hier, pour atteindre le niveau d'une véritable polémique.

La bataille a repris après que le SCFP ou le Syndicat canadien de la fonction publique (affiliation des cols bleus) et public, dans deux quotidiens du matin, quatre pages de placards publicitaires accusant le maire d'avoir "encore menti" (sic) à la population, lorsqu'il a accusé les représentants syndicaux d'avoir caché à leurs membres les dernières offres de la Ville: 25 cents au lieu de 18.

Le maire Drapeau a évidemment réagi.

Des le début de l'après-midi, il convoquait une conférence de presse pour donner la preuve, selon lui, de la véracité de ses propos, tout en lançant un appel à l'intelligence des 8.000 cols

bleus, pour qu'ils comprennent que ce conflit se règlera "quand ils connaîtront la vérité": "Ce ne sont pas les cols bleus qui sont à blâmer", a-t-il répété à maintes reprises.

"Des demi-vérités"

Bref, le maire Drapeau a cherché à convaincre tant les cols bleus que la population de sa conviction que le conflit dure à cause de l'attitude des dirigeants syndicaux qui, dit-il, "ont

proclamé des demi-vérités, en cachant certains documents".

M. Drapeau a fait grand état, en particulier, d'un document de quatre pages qui a été transmis aux parties, le 13 février, par le conciliateur du ministère du Travail, M. Maurice Vassart, dont c'était l'opinion qu'il pouvait constituer "une base d'entente réciproque, probable ou possible": on y retrouve la possibilité d'une augmentation de 25 cents l'heure pour la

première année et de 24 cents pour la deuxième.

Vote de grève

La date et les chiffres sont importants, puisque le lendemain, 19 février, avait lieu l'assemblée syndicale ayant donné lieu au vote de grève; ce jour-là, les négociateurs syndicaux disaient n'avoir qu'une offre de 18 cents à transmettre à leurs membres. Hier

Voir POLEMIQUE, page A 2

Cournoyer juge essentiel d'établir certains faits

De toute évidence embarrassé d'avoir à jouer un peu le rôle d'un juge dans un conflit où il n'est sensé qu'être un agent de réconciliation, le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a jugé quand même essentiel, hier

soir, d'établir certains faits, en marge de la "guerre publicitaire" (son expression) qui sevit entre la ville de Montréal et le Syndicat des cols bleus.

En résumé, sa déclaration précise:

• d'abord, qu'il était devenu "évident", avant le 18 février, c'est-à-dire avant l'assemblée syndicale des cols bleus, qu'une entente de principe avait été atteinte sur la question des

Voir COURNOYER, page A 2

Raymond Lemieux acquitté

par Léopold LIZOTTE

M. Raymond Lemieux, l'ex-président de la Ligue pour l'intégration scolaire, qui avait été accusé d'avoir participé à une émeute, à la suite de la manifestation tenue en septembre 1969, à Saint-Léonard, a été acquitté de cette accusation après six heures de délibération de la part d'un jury que présidait le juge Jacques Ducros.

L'automne dernier, faisant face à la même accusation, le prévenu avait subi un autre procès qui s'était soldé par un désaccord, au terme de quel-que vingt heures de discussion.

Devant la tournure des événements,

Voir RAYMOND LEMIEUX, page A 2



M. Raymond Lemieux

Les agents de la paix au travail sans entente

Les agents de la paix du Québec ont voté, dans une proportion de 75 pour cent, hier, pour mettre un terme à leur débrayage qui durait depuis un mois et ils ont annoncé leur rentrée au travail à partir de 4 h., cet après-midi.

Les agents de la paix refusent toutefois les conditions fixées par le gouvernement et les négociations doivent par conséquent reprendre la semaine prochaine, entre le gouvernement et l'association qui représente les gardiens de prison, les policiers des autoroutes, les policiers du ministère des Travaux publics ainsi que les gardes-chasse.

L'exécutif syndical recommande à tous ses membres de répondre à l'appel de l'employeur puisqu'ils ont décidé, par vote secret, qu'ils étaient prêts à retourner au travail.

Les employés seront rappelés à compter de 4 h., et ceux qui travailleront, aujourd'hui, seront payés à partir de maintenant.

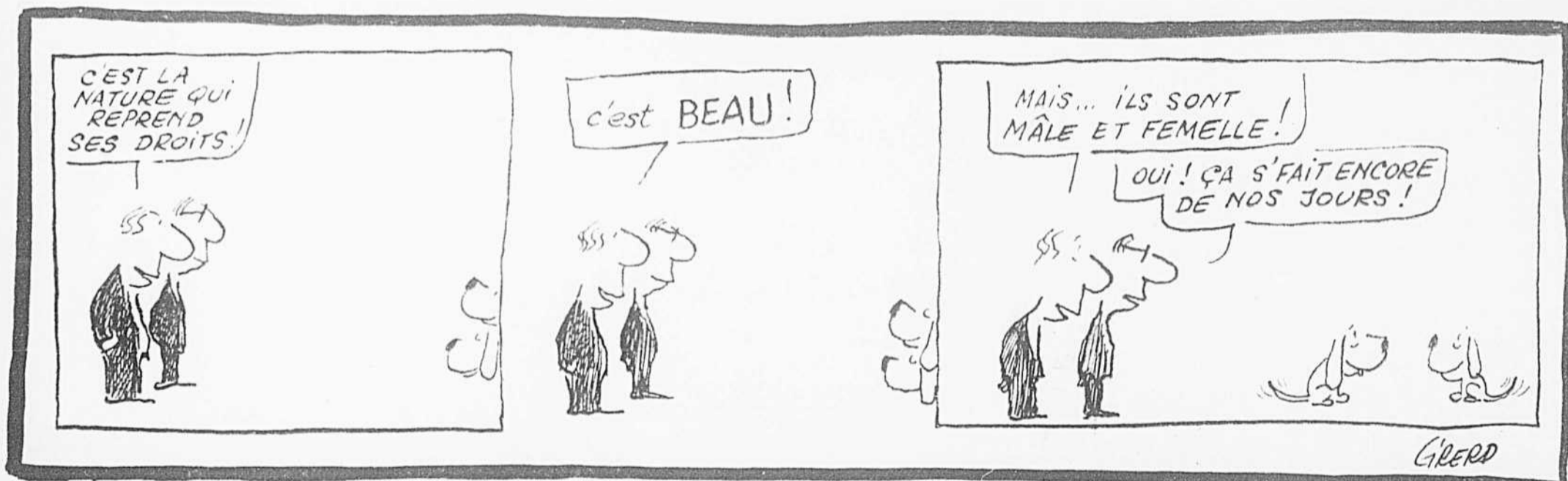
Tous les autres agents de la paix seront payés à compter du 5 mars, même s'il y a retard dans le rappel au travail.

Les 3.000 membres de l'Association provinciale des agents de la paix ont quitté le travail le 5 février dernier, afin d'appuyer leurs revendications ont de plus déclaré, hier, que le retour au travail ne signifiait pas que le syndicat avait accepté les offres salariales du gouvernement.

météo

Nébulosité croissante avec neige en fin de journée. Demain: Neige et poudrière.

Min.: 0°. Max.: 20° • Détails à la page A 2



sommaire

- Annonces classées: F 3 à F 7 / G 2 à G 10
- Arts et Lettres: D 1 à D 13
- Bandes dessinées: B 6
- Bâtir au Québec: F 1 / F 2
- Bridge: B 7
- Décès, naissances, etc.: H 12
- Economie: E 6 à E 8
- Editorial: A 4
- Etes-vous observateur?: F 6
- Horoscope: E 3
- Information canadienne: A 8
- Informations étrangères: G 1
- Jardinage: F 2
- Les échecs: B 7
- Loisirs et récréation: B 6
- "Mot-mystère": H 1
- Mots croisés: F 7
- Radio et télévision: B 7
- Religion: B 8
- Sciences: A 11
- Sports: B 1 à B 5
- Timbres: B 7
- Tourisme: C 1 à C 8
- Tribunaux: H 13
- Vivre aujourd'hui: E 1 à E 4
- Votre médecin: E 4

Loubier contre-attaque et affirme qu'il est prêt à y laisser sa peau

par Claude MASSON
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le malaise qui existait en sourdine depuis plusieurs mois au sein de l'Union nationale, devenue Unité-Québec au mois d'octobre, vient d'éclater au grand jour.

"L'abcès crève au visage du grand public", a déclaré, hier, le chef du parti, Me Gabriel Loubier, à la suite des réactions qu'a suscitées l'article paru dans LA PRESSE et donnant la liste des départs de plusieurs têtes d'affiche de cette formation politique.

"Depuis quelque temps, je prévoyais un éclatement provoqué et ordi par certains individus. Il fallait que ça casse quelque part. J'étais au courant que toutes les transformations en cours dérangeaient les plans de quelques-uns", a ajouté M. Loubier dans une déclaration remise à la presse. Quelques heures plus tard, le chef de l'U. Q. répondait aux questions des journalistes.

Dans son communiqué officiel, M.

Loubier affirme que, "quoi qu'il advienne, le parti sous ma juridiction ne deviendra jamais le jouet d'un clan d'où qu'il vienne", ajoutant même: "S'il le faut, j'y laisserai ma peau".

Clubs Renaissance et Montréal-Matin

Repondant aux critiques de quelques

anciens dirigeants du parti, dont M. Jean Bruneau et MM. Paul Lacroix et Christian Viens, M. Loubier a fait part de la situation financière des Clubs Renaissance et du quotidien Montréal-Matin.

"La situation financière des Clubs

Renaissance est alarmante au point que, depuis 10 ans, il y a eu des déficits accumulés de tout près de \$1 million". Il a ajouté qu'au cours des deux dernières années, les déficits d'opération des deux Clubs Renais-

Voir LOUBIER, page A 2

Le congrès de l'UQ dépend de la vente de Montréal-Matin

de notre bureau de Québec

QUEBEC — L'injonction qu'entend prendre Me Jean Bruneau pour empêcher la vente de Montréal-Matin est susceptible de mettre en danger la tenue du congrès d'orientation prévu pour les 15 et 16 avril et qui doit coûter à Unité-Québec environ \$100.000.

Le chef du parti, Me Gabriel Loubier, a déclaré textuellement hier: "Lorsque l'on parle d'injonction, c'est un moyen de causer des embêtements et peut-être de faire retarder certains projets de se produire".

Quand un journaliste lui a demandé si la menace d'une injonction est sus-

ceptible de mettre en danger la tenue des assises régionales et provinciales de la mi-avril, M. Loubier a répondu:

"C'est possible. Si on n'a aucun sou, je ne suis pas pour emprunter indéfiniment pour le parti". M. Loubier avait emprunté récemment un mon-

Voir MONTREAL-MATIN, page A 2

miniloto	TIRAGE VENDREDI 3 mars 1972	inter-loto	500 Places d'Arrivée, Montréal, Québec, Téléphone 873 5350	LE PREMIER NUMERO COMPLET	2 0 3 4 4 9 0	GAGNE	\$125.000.
33687	19 gagnants de \$5.000	TIRAGE DU 3 MARS 1972	936 142 BILLETS VENDUS	9 BILLETS SE TERMINANT PAR	3 4 4 9 0	GAGNENT	\$5.000.
3687	152 gagnants de \$500.	863 GAGNANTS	\$549.500 EN PRIX	89 BILLETS SE TERMINANT PAR	4 4 9 0	GAGNENT	\$1.000.
687	1639 gagnants de \$100.			862 BILLETS SE TERMINANT PAR	4 9 0	GAGNENT	\$250.

la METÉO

Retour aux pelles

De la neige, en voulez-vous en v'la! Pourtant, on aurait bien cru s'en tirer sans pépin (pas Marcel)...
Débordés comme ils le sont, les généraux contrôleurs du temps, à Dorval, ont bien hâte qu'Alcide Ouellet revienne mettre de l'ordre dans tout ça. Imaginez donc! Les météorologistes nous envoient encore de la neige mêlée de pluie

verglaçante, en soirée. Ils ont le culot de rajouter une accumulation de cinq pouces de neige dans la nuit de samedi à dimanche.
Les week-ends sont faits pour se reposer, dit-on... Allez-y voir! Les Montréalais vont devoir reprendre la pelle car dimanche, on s'attend encore à des chutes de neige locales.

Raynault pour une somme de \$4,000, ces terrains, une autre hypothèque en faveur du même M. Raynault fut enregistrée le 5 mai 1970 sur cette même propriété, décrite comme étant le lot 570.

Donc, comme conclusion générale, on peut dire que Geoffroy n'a pas fait fortune avec ses propriétés de St-Jean-de-Matha, saisies ou fortement hypothéquées. De plus, le rapport mentionne que Geoffroy n'a pas vendu les immeubles qui n'ont pas été saisis.

Par conséquent, ce n'est pas de cette source qu'il aurait pu faire des transactions lui permettant de partir en lune de miel avec \$100,000.

Dans l'entourage du solliciteur général à Ottawa, on est plutôt enclin à croire que le voyage de noces a probablement été rendu possible par les économies de la nouvelle madame Geoffroy, Carmen Parent de son nom de fille.

Mais là, on tombe dans des spéculations. Pour l'instant les autorités policières poursuivent toujours leur enquête.

de nouvelles offres monétaires. M. Vassart n'a jamais démenti ces propos qu'on lui prêtait et que les chefs syndicaux n'ont pas manqué d'utiliser, en disant, comme hier: "Le conciliateur avait démenti Drapeau".

Le maire a "peine à croire"...

Quant au maire Drapeau, il a déclaré, hier: "J'ai peine à croire que M. Vassart a fait cette déclaration". En faisant valoir que la Ville sortira d'autres "éléments de preuves" de leur mauvaise foi, si les chefs syndicaux persistent à nier qu'une offre "officielle" leur a été faite avant l'assemblée syndicale, M. Drapeau a indiqué qu'il en avait "joliment assez".

RAYMOND LEMIEUX

SUITE DE LA PAGE A 1

hier, on était généralement d'avis que la poursuite ne poursuivrait plus les procédures contre les deux autres accusés dont la cause est encore pendante, soit MM. Réginald Chartrand et Laurier Gravel.

Le premier, Chartrand, devrait normalement subir son propre procès (qu'il a constamment réclamé depuis plus de trois ans, incidemment) mardi matin.

Mais il semble probable qu'à ce moment-là on aura, au département du procureur-général, signé une ordonnance de nolle prosequi dans son cas comme dans celui de Gravel, qui était le vice-président de la L.I.S., à ce moment-là.

Lemieux, qui, devant la longueur des délibérations, hier, croyait plus à un nouveau désaccord qu'à un acquittement, a jeté un cri en s'entendant innocenter, et il a donné la plus vigoureuse poignée de main qui soit à son procureur, Me Claude Lebeau.

Dans sa plaidoirie, ce dernier avait notamment fait remarquer aux jurés qu'il était particulièrement troublant de noter le fait que l'on n'avait pas appréhendé son client sur place, dans la soirée du 10 septembre, même si, aujourd'hui, on voulait le représenter comme un meneur.

Soulignant que le prévenu n'avait même pas pris la peine de témoigner, s'il n'avait pas eu à réfuter les dires mensongers de certains témoins, il évoqua également la situation fort paradoxale de Québécois qui, dans leur province, doivent aujourd'hui descendre dans la rue pour réclamer... des écoles françaises.

Avez-vous déjà entendu dire, demanda-t-il avec emphase aux douze pairs du prévenu, que des Italiens aient jamais eu à poser le même geste pour obtenir des écoles... italiennes dans leur pays?

Pour la Couronne, Me Louis G. Robichaud, avait soutenu que pour être coupable d'avoir participé à une émeute, on n'avait même pas à prouver un mobile quelconque du participant.

Il suffit, dit-il, qu'on ait eu raison de croire qu'une émeute était possible, et qu'on se soit rendu sur les lieux quand même.

Après avoir donné ses directives en droit, le juge Ducros devait pour sa part rappeler que trois personnes ayant un but commun qui troublaient la paix, c'était tout ce qu'il fallait, en fait, pour créer ce que le code étiquette du nom d'émeute, tout en soulignant qu'un autre verdict en culpabilité moindre était également possible. Celui d'avoir participé à un attroupement illégal.

Mais, un peu avant 10 h., les douze hommes devaient revenir avec le verdict que l'on sait.

Selon lui, quatre raisons motivent la vente du quotidien du matin:

1) Il n'est pas normal qu'en 1972 un parti politique soit propriétaire d'un quotidien de cette importance;

2) Actuellement, Montréal-Matin ne peut procurer aucune aide monétaire au parti;

3) Politiquement, il n'est pas d'une rentabilité décisive surtout à la suite des défaites de 1960, 1962, 1970;

4) La situation du Montréal-Matin, sur différents plans depuis les deux dernières années, n'a pas cessé de se détériorer.

A ce sujet, M. Loubier a rappelé que M. Marcel Faribault est bel et bien président du Conseil d'administration de Montréal-Matin.

En conclusion, le chef a déclaré: "Je dis qu'il y en a qui voudraient utiliser les biens du parti pour l'enterrer; moi, je veux m'en servir pour le ressusciter et le rapprocher du peuple".

Sans nommer qui que ce soit, M. Loubier s'est dit surpris de voir que ceux qui veulent se faire "les sauveurs prédestinés de notre parti" sont les mêmes qui ont collaboré étroitement à la grande victoire du 29 avril 1970! L'Union nationale a subi la défaite aux dépens du parti libéral.

COURNOYER

SUITE DE LA PAGE A 1

salaires, à partir d'une offre patronale supérieure (mais verbale) à celle qui, officiellement, était toujours sur la table (18 cents l'heure);

ensuite, que le conciliateur avait jugé bon, la veille du déclenchement de la grève, de soumettre aux parties un document de travail s'inspirant justement de cette entente de principe pour accroître les salaires de 25 cents et de 24 cents l'heure: document qui, précise le ministre, ne constituait ni une recommandation du conciliateur, ni une proposition de l'une ou l'autre des parties, mais plutôt un terrain d'entente possible;

enfin, que ce sont seulement le 22 février que les représentants de la Ville ont informé officiellement et verbalement le syndicat, en présence du conciliateur, qu'ils acceptaient les deux premiers points (lire: nouvelles offres salariales) du document du 18 février, sous réserve d'une entente sur les autres points en litige.

Par contre, le ministre Cournoyer souligne qu'après la remise officielle de ce document aux parties, "ni les représentants de la Ville, ni ceux du syndicat n'ont indiqué leur désaccord" quant aux offres salariales qui y étaient mentionnées.

Rappelons que le maire Drapeau a réclamé, hier, une mise au point du ministère du Travail, suite à la publicité faite par les chefs syndicaux autour d'une déclaration du conciliateur Maurice Vassart qui, à leur avis, aurait démenti le maire, la semaine dernière.

Situation embarrassante

C'est, finalement, en exprimant son regret "qu'on ait jugé nécessaire d'impliquer des représentants de son ministère dans la campagne de publicité actuelle" que le ministre Jean Cournoyer a livré sa mise au point.

Ce n'est pas la première fois, depuis le début de ce conflit, que le ministre est placé dans une situation embarrassante. C'est ainsi que l'in-

jonction ayant forcé le retour au travail des cols bleus a été décidée bien malgré lui: juste avant l'ordonnance d'injonction, son entourage soutenait encore, comme lui, que c'était une arme "ultime", etc...

L'impasse d'hier: faire une mise au point qui n'aurait pas l'air de donner raison à une partie plutôt qu'une autre: "éviter, selon le conciliateur en chef Yvon Dansereau, de prolonger le climat de bagarre et de combat".

Pioneer-10 dépasse la lune

CAP KENNEDY, Floride. (PA, AFP, UPI) — La sonde spatiale Pioneer 10 lancée vers Jupiter a dépassé hier la Lune en un temps record.

Suivant une trajectoire "très précise" et presque parfaite, cette plateforme instrumentée de 570 livres, en route vers la principale planète du système solaire, — trajet de 600 millions de milles qui prendra 21 mois — a, peu après son départ mesuré les ceintures de radiations de notre planète.

Selon un porte-parole de l'Administration nationale américaine de l'Aéronautique et de l'Espace (NASA), "tout à bord du véhicule spatial fonctionne juste comme il faut: nous sommes ultra-heureux au sujet de tout ça".

Le vaisseau, lancé jeudi soir par une fusée Atlas-Centaur qui a porté la charge utile à une vitesse de 41,413 milles à l'heure, soit près de 7,000 milles de plus que tout véhicule spatial antérieur, devait, onze heures quarante minutes plus tard exactement, franchir l'orbite de la Lune.

Deux fillettes enlevées à Ville Emard

Deux jeunes filles qui déambulaient cette nuit à l'angle des rues Turgeon et Sainte-Emilie, dans le quartier Ville Emard, ont été enlevées par deux individus. Une des deux a pu recouvrer sa liberté et avertir la police.

Les deux hommes ont subitement immobilisé leur véhicule pour se jeter sur les jeunes filles, les rouer de coups et les contraindre à monter dans la voiture.

Deux intersections plus loin, les assaillants ont arrêté l'auto et poussé à l'extérieur la fillette qui a donné l'alerte, mais dont le nom n'a pas été révélé.

Par contre, Christine Bélanger, 14 ans, est toujours entre les mains des ravisseurs. La patrouille de nuit poursuit ses recherches pour retracer la Mustang verte '71 dans laquelle les deux hommes prenaient place.

Des voleurs en fuite causent la mort d'un automobiliste

SAINT-ROMAIN (PC) — Un homme a été tué et trois autres blessés à la suite d'un vol à main armée perpétré hier soir à Saint-Romain, à une cinquantaine de milles de Sherbrooke.

Le vol de \$10,000 a été commis vers 19 heures 30 à la Caisse populaire de Saint-Romain.

Trois hommes armés ont obligé le gérant, M. Marcel Saint-Pierre, à leur remettre l'argent avant de prendre la fuite vers Sainte-Marguerite.

La voiture des bandits est cependant entrée en collision avec l'automobile d'un jeune homme de Sainte-Marguerite, M. Daniel Blais, âgé de 19 ans. Celui-ci a été tué sur le coup.

Deux des trois bandits ont été grièvement blessés. L'un d'eux s'est réfugié dans un hôtel et a ensuite été cueilli par la police.

MONTREAL

AUJOURD'HUI	DEMAIN
Maximum 20 • Minimum 0 Nébulosité croissante Neige en fin de journée	Maximum — • Minimum — Neige et poudrerie

au QUEBEC

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	-25 15	Neige et poudrerie
Mauricie	-20 10	Neige et poudrerie
Laurentides	-5 20	Neige et poudrerie
Lac-Saint-Jean	-20 10	Neige et poudrerie
Outaouais	-20 10	Neige et poudrerie
Cantons de l'Est	-5 20	Neige et poudrerie
Québec	-5 20	Neige et poudrerie
Rimouski	-10 15	Neige et poudrerie
Baie-Comeau	-10 15	Neige et poudrerie
Gaspésie	0 15	Neige et poudrerie

au CANADA

Colombie-Britannique	Aujourd'hui	Vancouver	Min.	Max.
Alberta	Partiellement nuageux	Edmonton	-29	42
Saskatchewan	Nuageux et neige	Regina	-15	-2
Manitoba	Neige	Winnipeg	-12	1
Ontario	Ciel clair	Toronto	10	19
Nouveau-Brunswick		Saint-Jean	3	28
Nouvelle-Ecosse	Neige, clair en soirée	Halifax	31	47
Ile-du-Prince-Edouard	Neige, clair en après-midi	Charlottetown	3	13
Terre-Neuve	Neige et pluie verglaçante	Saint-Jean	11	44

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis					
Min.	Max.	Min.	Max.	Max.	Min.
New York	48 —	Chicago	20 20	New Orleans	50 42
Washington	42 46	San Francisco	52 —	Miami	84 73
Boston	34 38	Los Angeles	55 83		
Vers les capitales					
Paris	41 54	Moscou	35 50	Hong Kong	65 54
Londres	41 50	Stockholm	27 32	Lisbonne	55 —
Rome	36 61	Tokyo	36 52	Sydney	— 69
Vers les plages					
Acapulco	72 86	Bermudes	66 70	Nassau	82 73
Mexico	45 76	Barbades	75 82	Rio de Janeiro	80 70

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Option air pur
Gaz Métropolitain, inc.

GEOFFROY

SUITE DE LA PAGE A 1

mard le 3 mars 1970 en paiement de ce qu'il lui devait.

Troisième immeuble: "Nous constatons que ledit Yves Geoffroy est encore propriétaire de deux parties du lot originaire no 570, soit une première partie mesurant 50,000 pieds carrés évalués par la municipalité à la somme de \$500 et d'une deuxième partie mesurant 280,000 pieds carrés évalués par la municipalité à la somme de \$850, lesdites parties de lot étant vacantes et non construites. Il s'agit de terrains sans valeur et situés à côté du dépotoir. Lesdits terrains portent une évaluation municipale totale de \$1,350 et sont hypothéqués pour une somme totale de \$9,000."

Bref, sur trois biens immeubles, M. Geoffroy en a perdu un à cause de dettes et les deux autres sont fortement hypothéqués.

Après vérification auprès du secrétaire-trésorier de la paroisse de St-Jean-de-Matha, M. Dionne St-Georges, on peut souligner que l'évaluation municipale dans cette localité représente environ 80 pour cent de la valeur réelle de ces biens.

Toujours selon le rapport des notaires de ville St-Laurent, les diverses

transactions, achat, vente ou saisie, sont toutes survenues avant le 31 octobre 1970, date où Geoffroy fut condamné à la prison pour le meurtre de sa femme.

Ainsi, dans le cas du premier immeuble, c'est le cinq mai 1970, par acte de prêt reçu devant Me François Ayotte, notaire, enregistré à Joliette, que Geoffroy a hypothéqué en faveur de Gérard Raynault pour une somme de \$5,000.

Le deuxième immeuble, qui comprenait un chalet et un camp d'été au lac Noir, acheté par Geoffroy en 1962 et 1964 au coût total de \$9,500, a été hypothéqué par différents actes entre 1962 et 1969 pour une somme de \$28,000.

Comme Geoffroy n'a pu acquitter cette dette, le rapport précise qu'il a dû remettre à titre de datation en paiement les dits immeubles au créancier hypothécaire J. Claude Simard, par acte reçu devant Me Henri Prud'homme, notaire, le 3 mars 1970, enregistré à Joliette sous le numéro 150243.

Enfin, le troisième immeuble, acquis par Geoffroy le 12 septembre 1963 au coût de \$4,500, a été revendu en partie le 1er avril 1970 à Léo Robillard pour une somme de \$1,500.

En 1967, soit le 3 avril, Geoffroy avait hypothéqué en faveur de Gérard

POLEMIQUE

SUITE DE LA PAGE A 1

encore, les chefs syndicaux soutenaient, dans leurs placards publicitaires, qu'ils n'ont rien caché, "puisque l'offre dont parle le maire n'a été signifiée par écrit au syndicat le 27 février".

Le 27 février, le conciliateur Yvon Dansereau transmettait à la partie syndicale un document bilien (signé par deux négociateurs patronaux), qui énumérait les points réglés et les points encore en suspens: "le" 25 cents y devenait une question réglée.

Quant les journalistes ont demandé au maire, hier, si le document du 18 février portait quelque signature, il s'est contenté de répondre qu'à l'occasion d'un mini-débat télévisé qui eut lieu par la suite, il avait pu constater que le directeur du SCFP, M. Jacques Brûlé, avait le document en main: "ne voulant pas jeter de l'huile sur le feu, je n'ai pas tenté de démentir M. Brûlé à la télévision", a-t-il ajouté.

M. Brûlé, lui, soutenait, que la Ville s'était bornée à faire des offres informelles. Dans l'esprit des négociateurs, à un retrait syndical sur certaines clauses de sécurité d'emploi.

C'est l'annonceur du bulletin de nouvelles qui avait eu le dernier mot, cette fois-là, lorsqu'il rapporta que le conciliateur Maurice Vassart avait déclaré au poste qu'en sa présence, la Ville n'avait pas fait, officiellement,

LOUBIER

SUITE DE LA PAGE A 1

sance de Montréal et de Québec atteignant environ \$150,000.

En ce qui concerne Montréal-Matin, "la décision que j'ai prise le fut à la lumière d'expertises et d'analyses financières faites par des personnes d'une compétence et d'une intégrité à toute épreuve".

Le chef de l'UQ a souligné que le caucus des députés, les membres de l'exécutif du Conseil national du parti et des "centaines de membres" avaient donné leur accord de principe à la vente de Montréal-Matin.

putt-in
LE PLUS VASTE MINI GOLF INTÉRIEUR AU CANADA

BARILS À TOUS USAGES

- Bars • Tabourets
- Accessoires, etc.

PRIX DU GROS BOUTIQUE DU BARIL
15 boul. LABELLE, Ste-Rose
625-0481

PALAIS DU COMMERCE
OUVERT TOUS LES JOURS de 9 a.m. à minuit

SPECIAL "CLAIR DE LUNE"
les vendredis et samedis de minuit à 3 heures A.M. **\$300**

LE PLUS VASTE MINI GOLF INTÉRIEUR AU CANADA

2 PARCOURS DIFFÉRENTS DE 18 TROUS CHACUN
ACCÈS DIRECT PAR LE METRO.
TROIS TERRAINS DE STATIONNEMENT

FRANCHISE DISPONIBLE: intérieur ou extérieur
Mise de fonds défiant toute concurrence. coût véritable.
aucuns frais additionnels dissimulés. — Occasion d'affaires très rentable.

VALEUR MENSUELLE \$1,500. EN PRIX
TOURNOIS DIFFÉRENTS TOUS LES DIMANCHES MATIN à 10 h. 30
Ouvert à tous 849-6271
Mardi soir 8 h. TOURNOI "CHAMPION de la Semaine"
Mercredi soir 8 h. TOURNOI "Championne de la semaine"

PLUSIEURS PRIX DE PRESENCE "SURPRISES" TOUS LES JOURS

PUTT-IN CANADA LIMITEE
Palais du Commerce, 1600 Berri, Montréal — Tel: 849-6271

personnes âgées
Venez vivre heureusement à l'air pur au pied de la montagne

à MONT-ST-HILAIRE
96 logements neufs à l'épreuve du feu spécialement pour vous

Informations: jour 844-1188 — soir 467-2767

Aux Élégants
RECHERCHE pour son nouveau magasin de confection masculine et féminine:

1 GÉRANT et des VENDEURS
(rayons hommes conventionnel et Unisex). (Salaires, plus commissions).

1 GÉRANTE et des VENDEUSES
(rayons femmes conventionnel et Unisex). (Salaires, plus commissions).

1 CAISSIÈRE
2 TAILLEURS (RETOUCHEUR)
(Salaires fixes)

Les conditions de travail et perspectives d'avenir sont excellentes et les salaires en rapport avec habileté et expérience requises

Nos bureaux, installés dans l'édifice "Aux Élégants" qui reçoit sa touche finale avant l'ouverture IMMÉDIATE, sont situés à MONTREAL au COIN DES RUES STE CATHERINE et DE LA MONTAGNE (entrée rue de la Montagne)

Venez, en toute confiance, y rencontrer M. Salomon MEDALSY du lundi au samedi inclusivement, de 10.00 heures a.m. à 18.00 heures.

Jeunesse Canada/Monde

JEUNES DE 16 À 20 ANS

- Étudiants qui terminent le secondaire (ou l'équivalent)
- Travailleurs ayant une 9e année, garçons et filles, de la ville et de la campagne

Demandez le prospectus de **JEUNESSE CANADA MONDE** à 1750 SAINT-DENIS

Montreal 129, Que. et

retournez votre fiche d'inscription AVANT LE 20 MARS 1972

PROGRAMME GRATUIT

Un an de voyage et d'échange avec d'autres jeunes du CANADA

de la TUNISIE, du CAMEROUN, de la MALAISIE et du MEXIQUE

Saulnier sur la sellette

par Jean-Paul CHARBONNEAU

L'enquête de la Commission de police du Québec a pris fin, hier, alors que M. Jacques Saulnier a apporté, durant plus de six heures, des précisions sur des témoignages rendus précédemment devant les commissaires.

Il a répondu aux nombreuses questions de son procureur, Me Jean-Louis Léger, portant principalement sur les témoignages des directeurs adjoints Maurice Vadboncoeur et André Guay, de l'agent Léo Villeneuve, de l'inspecteur Gilles Bourgoïn, de Martha Adams, d'un ancien propriétaire de cabaret et d'une ex-prostituée. Les juges Roger Gosselin et Ludovic Laperrière, respectivement président et vice-président de la Commission, lui ont également demandé certaines précisions.

Au cours de son long témoignage, M. Saulnier a affirmé qu'il avait toujours souffert dans sa carrière de policier de la présence de son frère et qu'il avait toujours été nommé le dernier lors de promotions afin qu'on ne puisse dire que c'était lui qui l'aidait.

Il a donné comme exemple que lorsqu'il était arrivé à l'escouade de la moralité, il avait le grade de lieutenant et qu'on avait retardé sa nomination à titre de capitaine, même s'il était sur la liste d'éligibilité, durant trois ans. Par la suite, dit-il, j'ai été dans l'obligation d'aller passer d'autres examens, car la liste était perimee.

Jamais été invité

Questionné sur l'agent Villeneuve,

M. Saulnier a affirmé qu'il y avait un conflit entre M. Villeneuve et les autres membres de la moralité. Il a ajouté que des policiers lui avaient dit qu'ils ne voulaient pas travailler avec l'agent Villeneuve.

En réponse au juge Gosselin, le directeur Saulnier a déclaré que c'est à l'enquête de la Commission qu'il avait entendu parler pour la première fois qu'il collectait.

Relativement aux descentes planifiées, effectuées principalement au cours des fins de semaine, dans des établissements licenciés, il a mentionné qu'il n'avait jamais été invité à y participer lorsqu'il était inspecteur et responsable du poste no 16.

Au sujet de la réunion qu'il avait tenue le 5 mai 1965, soit quelques jours après sa nomination comme directeur de la police de Montréal, il a précisé qu'il avait alors dit qu'il préférait une surveillance policière en civil plutôt que des descentes planifiées.

"Je n'ai jamais donné l'ordre de les interrompre, mais d'en faire si on avait de bonnes raisons."

A un certain moment, ajoute le témoin, M. Guay est venu me voir pour me souligner que la section de recherche sur la criminalité demandait d'effectuer cinq descentes pour mettre la main sur des terroristes.

Le lendemain, a expliqué M. Saulnier, j'ai eu des plaintes concernant la façon d'opérer de certains policiers, j'ai alors demandé à M. Guay combien avait-il effectué de descentes. Il m'a répondu une vingtaine.

"A la suite de ces descentes, l'agressivité des policiers devenait dangereuse, et ils se faisaient applaudir lorsqu'ils arrivaient dans les cabarets."

Manque de personnel

Au sujet de la fusion des escouades de la moralité divisionnaire, le directeur Saulnier a relaté qu'il avait pris cette décision à la suite d'une assemblée avec M. Guay et l'assistant-directeur Pierre Laforest.

"Ils sont venus me rencontrer pour souligner le fait qu'il manquait de personnel pour envoyer à Terre des Hommes, durant l'été, et la solution qu'on me donnait était de faire faire du temps supplémentaire. J'ai ensuite pris la décision de prendre la moitié du personnel des moralités divisionnaires et de le mettre en uniforme. Cette méthode me permettait de faire un inventaire des effectifs."

— Pourquoi aller cueillir des policiers au sein des moralités? lui demande Me Léger.

— Il y avait trop de personnel vu les changements de lois.

Quelques instants plus tard, il a mentionné qu'en 1966 il y avait 22 policiers affectés aux escouades de la moralité divisionnaire; maintenant il y en a 23.

Même fusionnées, ces escouades sont sur la même juridiction et ont les mêmes fonctions. Elles étaient auparavant sous la direction de M. Guay. Maintenant, elles sont sous les ordres d'un assistant inspecteur-chef sous la direction directe de M. Guay.

Relativement à la nomination de M. René Daigneault au poste de directeur

adjoint, M. Saulnier a déclaré que c'était en son pouvoir de prendre une telle décision, seul.

Interrogé par le juge Gosselin

Le juge Roger Gosselin lui a, par la suite, signalé que lors de son témoignage Martha Adams avait déclaré que quelqu'un l'avertissait par téléphone de descentes chez elle.

M. Saulnier a affirmé qu'il n'était pas au courant et qu'il avait appris l'existence de Martha Adams seulement en mars 1965.

"A compter de ce moment, nous étions au courant de ses faits et gestes et si elle avait reçu un appel téléphonique d'un policier, nous l'aurions entendu."

Il a ajouté qu'il avait vu Martha Adams pour la première fois lors de sa comparaison devant la Commission de police.

Alors qu'il était encore interrogé par le juge Gosselin, M. Saulnier a affirmé n'avoir jamais reçu de somme d'argent de Martha Adams, d'un ancien propriétaire de cabaret ni de personne d'autre.

Relativement à un projet de descente dans un motel de quelque 200 unités, le directeur Saulnier a déclaré que cette descente avait été annulée après discussion avec l'inspecteur Bourgoïn.

Par ailleurs, signalons que la Commission de police a siégé durant 28 jours et que 107 témoins ont été entendus et réentendus. Il y a eu 44 séances d'audiences et 93 exhibits de produits.



Photo Pierre McCann, LA PRESSE

Rue convertie en rivière...

L'eau ne vient pas toujours du ciel, même en ces temps de persistantes tempêtes de neige et de pluie glacée. Cependant que les autos étaient à la flotte, les citoyens du quadrilatère formé des rues Plamondon, Lavoie, Légaré et Barclay, dans le secteur Côte-des-Neiges, ont été privés d'eau jusqu'à 6 h. ce matin, à la suite de l'éclatement d'une conduite d'eau vers 9 h., hier soir. A la faveur du froid, les automobilistes ont eu l'occasion de pratiquer... le slalom.

127 commissions scolaires régionales ne pourront plus oeuvrer dans le domaine de la formation professionnelle

par Louise COUSINEAU

Les Commissions de formation professionnelle de la région de Montréal viennent de mettre en demeure 127 commissions scolaires régionales, locales et cégeps de cesser toute activité dans le domaine de la formation professionnelle parce que cette activité est illégale.

Les Commissions veulent, par ce biais, dénoncer le ministère du Travail et celui de l'Éducation qui viennent à toute fin utile de priver de tout pouvoir les représentants des employeurs et des travailleurs dans le domaine crucial de la formation professionnelle des adultes.

Les CFP invoquent l'article 7 de la Loi sur la formation et la qualification professionnelle, mieux connue sous le nom de bill 49, qui promettrait la participation du monde du travail à l'implantation et à l'administration des programmes de formation professionnelle. Le bill 49, de dire le directeur général des CFP à Montréal, M. Renald Côté, a été violé par l'accord intervenu le 24 janvier dernier entre les ministères du Travail et de l'Éducation.

Chasse gardée

L'accord ne permet plus aux commissions d'exercer le rôle qui leur avait été dévolu par le bill 49, a dit M. Côté, parce que tous les centres de décision deviennent dorénavant la chasse gardée du ministère de l'Éducation. Les CFP sont sous la responsabilité du ministère du Travail.

Pourtant, d'ajouter M. Côté, le ministre Cournoyer lui-même semblait il n'y a pas si longtemps encore très en faveur des CFP. Dans un discours qu'il a prononcé le 8 mars 1971, M. le ministre du Travail déclarait que les CFP "auront pour tâche de prendre toutes les mesures pour que les intérêts des adultes soient bien servis". Il ajoutait, dans le même discours: "C'est le moyen le plus efficace donné

aux adultes, employeurs et employés de chaque région, de s'offrir la formation dont ils ont besoin."

Il concluait que ce seraient les commissions et non plus les ministères qui décideraient quelle institution est la mieux équipée pour offrir les divers cours et qui superviseront l'enseignement et l'administration des cours.

C'était on ne peut plus clair. Assurées de leur participation aux programmes, les 11 commissions de la province faisaient des recommandations au ministre afin d'élaborer un système de cours qui tiennent vraiment compte des besoins du monde du travail et qui remplace tous ces cours qui ne menent nulle part parce qu'ils sont inadaptes.

Or, un peu plus d'un an après leur naissance, les CFP sont mis de côté et la formation professionnelle des travailleurs québécois, de dire M. Côté, est une fois de plus paralysée par les fonctionnaires.

Encore une fois le chaos

Selon M. Côté, le problème de la formation adéquate des adultes pour le marché du travail n'est pas nouveau. Des 1945, rappelle-t-il, les employeurs étaient insatisfaits des qualifications des travailleurs qui sortaient des cours qu'on n'appelait pas encore recyclage mais qui en étaient.

Cette année-là, le gouvernement promulguait la Loi de l'aide à l'appren-

tissage qui ne s'appliquait malheureusement pas à toutes les industries. Depuis ce temps, l'insatisfaction allait grandissant puisque les commissions d'apprentissage ne contrôlaient qu'une partie de la formation.

Le bill 49 devait extentionner la formation professionnelle des adultes à tous les secteurs et instituait des commissions de formation professionnelle pour coordonner ce secteur de l'enseignement. Aujourd'hui, l'accord entre les deux ministères, cités plus haut, met fin à la participation du monde du travail à l'élaboration des cours pour adultes.

"Tout ce que nous voulons, de dire M. Côté, c'est que les besoins du monde du travail soient satisfaits par les cours qui sont dispensés."

Pour ce faire, ajoute-t-il, il faut que le gouvernement rappelle l'accord de janvier, qu'il délimite exactement le rôle de chacun des organismes impli-

qués dans la formation professionnelle et que les employeurs et les travailleurs décident de la formation requise. Les CFP, on le sait, sont composées également de représentants des employeurs et des salariés.

Selon M. Côté, le gouvernement a promis la participation mais les fonctionnaires ne veulent pas être dérangés par cette promesse. "Ils ont voulu se servir de nous comme caution morale, comme "rubber stamp", ajoute-t-il.

En fait, conclut-il, il s'agit d'un deuxième Multi-Media. Au départ, on promet la participation des gens impliqués, lorsqu'arrive l'heure des réalisations, on n'a plus de participation.

Les CFP de Montréal, Montréal-Nord et Montréal-Sud, qui donnaient hier une conférence de presse, sont prêtes à aller jusqu'au bout. Elles ont retenu les services du bureau d'avocats de Me Phil Cutler.

Hydro-Québec: \$7 millions pour pallier les pannes généralisées de courant

Des investissements considérables, de l'ordre de \$7 millions en quatre ans, ont été prévus par l'Hydro-Québec pour l'installation d'un nouveau système électronique de contrôle du réseau entier, de façon à éliminer totalement les pannes généralisées de courant.

Selon M. Paul Laurent, directeur des relations publiques de l'Hydro-Québec, les sommes d'argent investies dans la réalisation de ce projet seront bien inférieures au coût des "black out" qui paralysent pendant des heures l'industrie entière du Québec et occasionnent des pertes considérables, tout en perturbant la vie de plusieurs millions de personnes.

Le nouveau système de contrôle (ou de surveillance) du réseau aura trois fonctions principales: surveiller constamment les circuits, à la fraction de seconde près; isoler les circuits touchés par une panne et permettre de

répartir le courant immédiatement de façon à éviter l'effet boule-de-neige sur le réseau et les pannes généralisées qui en résulte; enfin, permettre une surveillance constante du réseau quand les circuits sont rétablis après une panne afin d'éviter les surtensions pouvant provoquer d'autres ruptures.

En bref, le nouveau système de contrôle des circuits ne pourra pas empêcher les pannes mais il en limitera au minimum les effets.

En ce qui a trait à la panne de jeudi, les recherches se poursuivent à l'Hydro-Québec afin d'en trouver les causes exactes.

Il n'y a pas eu en fait de rupture d'une ligne de 735,000 volts, mais plutôt rupture d'une barre omnibus, sorte de relais entre des disjoncteurs.

Cette rupture aurait pu être causée par le vent et le verglas ou par une surcharge provoquée par d'autres détectusités du réseau.

Un bandit exigeait \$30,000 pour libérer une femme

La police croit pouvoir mettre la main au collet très bientôt d'un individu d'une cinquantaine d'années qui a pénétré de force dans la résidence d'un gerant de banque de l'est de la ville et qui a exigé une rançon de \$30,000 pour que la femme ne soit pas maltraitée.

Le bandit, dont la police possède un bon signalement, avait exigé que l'argent lui soit remis peu après, sur le terrain d'une station service de la rue Bourbonnière.

Il a enfermé Mme Gertrude Lafer-

rière, dans un placard de sa résidence, au 7840 de la rue Marseille, avant de s'enfuir sans laisser de traces.

Le mari de Mme Laferrière avait aussitôt alerté la police, mais les détectives n'ont découvert aucune trace du bandit lorsqu'ils se sont rendus au lieu où l'argent devait lui être remis.

Les détectives Bernard Lirette et Maurice Chartrand, de la section des enquêtes criminelles de la police de Montréal poursuivent l'enquête.

Capturés à leur 4e vol à main armée, en une seule soirée

La police a mis la main sur deux individus armés, vers 10 h, hier soir, au moment où ils étaient à commettre, semble-t-il, leur quatrième hold-up de la soirée, à la taverne "Youppie", à l'angle de la 6e Avenue et de la rue Notre-Dame.

Quand les policiers sont entrés dans la taverne, deux personnes avaient déjà été assommées à coups de crosse de revolver, et les bandits étaient à faire les poches des clients qu'ils avaient forcés à s'appuyer mains au mur. La police avait été prévenue par un policier de Lachine qui n'était pas en fonction et qui avait vu les individus faire irruption dans l'établissement.

Les deux blessés ont été traités à l'hôpital de Lachine.

Dans l'auto des suspects, les policiers ont trouvé 15 cartouches de cigarettes présumément volées, vers 7h 30, à un comptoir Perrette situé au 221, rue Saint-Jean-Baptiste, à Châteauguay-Centre. Au cours de ce vol, les bandits avaient également fait main basse sur une somme de \$114.

La police les soupçonne d'avoir volé \$100 à un autre comptoir Perrette, situé rue Jean-Milot, à LaSalle, vers 17 h. 40, et aussi d'avoir rafilé \$90 au 121, rue Saint-Jacques, à Saint-Pierre. Il s'agit également d'un comptoir Perrette. Ce dernier vol a été commis à 9 h. 15.

Trouvée assassinée à Saint-Hyacinthe

La Sûreté du Québec poursuit ses recherches afin de découvrir l'identité d'une jeune fille âgée de 19 à 23 ans, dont le corps nu a été trouvé en bordure de la rue Saint-André, à Saint-Hyacinthe, dans la nuit de jeudi à vendredi.

Certaines informations veulent que la jeune fille ait été battue puis étranglée.

C'est un employé préposé au déneigement qui a fait la macabre découverte, vers 1 h 30. Le corps a soudainement fait surface à travers la neige qui roulait devant sa charrie. Non seulement la victime était nue, mais elle ne portait aucun bijou, en somme rien qui puisse aider à l'identifier.

La jeune fille mesurait 5' 3" et pesait 123 livres. Elle avait les yeux et les cheveux bruns. Sa chevelure était abondante.

Une autopsie devait être pratiquée par le Dr Jean-Paul Valcourt, de l'institut de médecine légale de la province, et les résultats ne seront connus que dans quelques jours.

Toute personne pouvant fournir quelque renseignement quant à cette jeune fille est priée de communiquer avec la Sûreté du Québec, à Montréal, en composant: 395-4120 ou 395-5515. On peut aussi communiquer avec la police de Saint-Hyacinthe, en composant: 773-2575.



Téléphoto PA

Un avion dans une maison; 18 passagers tués

Un appareil de Mohawk Airlines transportant 47 personnes s'est écrasé, hier soir, dans une maison d'Albany, dans l'Etat de New York et selon certains rapports, au moins 18 personnes ont été tuées. Au moins 36 personnes, passagers et citoyens d'Albany, ont été blessées. L'appareil est tombé à environ trois milles de l'aéroport, qu'il essayait d'atteindre. L'accident est dû à une défectuosité mécanique survenue au cours d'un vol entre la métropole américaine et Albany. La maison heurtée par l'avion a été complètement arrachée de sa fondation. Les occupants de la demeure sont sortis indemnes de la catastrophe. Seule la queue de l'appareil n'a pas pénétré dans la maison et les secouristes ont dû avoir recours à des chalumeaux pour tirer les corps des victimes et les survivants de la carlingue. L'écrasement s'est produit moins de 90 minutes après que l'avion eut quitté l'aéroport international LaGuardia de New York. Les secouristes s'approprient, ici, à conduire un survivant à l'hôpital.

Il faut négocier

Les centrales syndicales ont fait connaître cette semaine leurs exigences touchant les salaires et les conditions de travail des 210.000 employés des secteurs public et parapublic. La semaine prochaine, elles demanderont à leurs membres de se prononcer globalement, par un OUI ou par un NON, sur une question vitale non seulement pour ces 210.000 syndiqués, mais aussi pour tout le Québec. Le OUI serait l'acceptation des offres actuelles de l'Etat, qui n'ont pas fait l'objet de négociations sérieuses, car la négociation est un procédé que les centrales syndicales actuelles ont complètement abandonné; le NON donnerait aux centrales syndicales carte blanche pour organiser, sous différentes formes, le sabotage des services publics.

Les centrales demandent de refuser les offres du gouvernement, en mettant en lumière seulement leurs points faibles. Elles demandent carte blanche pour organiser le sabotage des services publics, en présentant leurs exigences comme des gains assurés au terme d'une petite bataille.

Il est remarquable que les exigences exprimées cette semaine par les centrales soient tout simplement la réédition (chiffres en plus) des exigences exprimées avant le début des négociations, au mois de mars 1971, dans une brochure de la CSN intitulée: "Plus fort qu'un Québécois... un million de Québécois!" La thèse de cette brochure peut se résumer dans un simple slogan: "L'Etat, le meilleur boss." On pouvait se dire que c'était de bonne guerre. Avant de négocier, on demande plus pour obtenir moins. Mais, un an plus tard, au moment décisif, on répète tout simplement les exigences du début. Ce ne sont pas des positions à négocier, c'est un ultimatum: nous possédons les moyens de vous faire plier, pourquoi ferions-nous des concessions? Un an donc s'est passé, qui n'a servi à rien. On attendait tout simplement le moment où il serait possible de dire: accepter nos exigences ou l'on jette tout le monde dans le trou. Voilà le procédé qui a remplacé la négociation.

Les centrales demandent d'intéressantes augmentations de salaire. Elles demandent une semaine de 32,5 heures de travail, moins la pause-café dont la limite n'est pas fixée dans la fonction publique, comme chacun sait; elles demandent aussi un mois de vacances, plus 16 jours fériés, plus 15 jours de congé-maladie. Au total, 42 semaines de travail par an, soit environ 1.200 heures de travail. C'est un effort qu'un artisan qui travaille 48 heures par semaine fournit en moins de six mois. C'est un effort qu'un homme qui se sent responsable d'une entreprise ou d'un service et qui ne compte pas ses heures fournit en moins de cinq mois.

De plus, les centrales voudraient que l'Etat soit le meilleur "boss" non seulement en étant celui qui demande le moins d'effort à ses employés, mais aussi en payant les meilleurs salaires. On ne choisit pas, nous, on se donne tout. Et la liberté, et la sécurité, et le confort. Après cela, on sauvera l'honneur en faisant des discours contre la société de consommation et les gros méchants de capitalistes. Je comprendrais qu'on sacrifie une partie de ses revenus pour plus de liberté et de sécurité, ou l'inverse. Mais les centrales proposent à leurs membres de tout exiger en même temps.

Il n'y a pas de doute cependant que, si les centrales faisaient un effort pour convaincre leurs membres d'ajuster leurs désirs au contexte économique dont ils dépendent, elles y parviendraient sans peine. Mais les dirigeants actuels des centrales syndicales sont des politiciens frustrés désireux de susciter partout le mécontentement, les déceptions et les frustrations. Servir les intérêts

de leurs membres et de l'ensemble de la collectivité est le dernier de leurs soucis. Miner le pouvoir de l'Etat, c'est augmenter le pouvoir des corps intermédiaires que sont les centrales syndicales.

D'ailleurs, la CSN nous avait avertis dès le début que le conflit serait orienté sur ce terrain. Dans sa brochure du mois de mars 1971, elle nous annonçait "la participation active" du "Secrétariat à l'action politique de la CSN" et des "Services de grève" (p. 11). Le "Secrétariat à l'action politique de la CSN", c'est le haut-lieu où se ramassent les agitateurs pour qui le syndicalisme est au service des ambitions politiques des doctrinaires désespérés. Doctrinaires désespérés parce qu'ils savent qu'ils n'auraient aucune chance de satisfaire leurs ambitions s'ils se présentaient à découvert dans l'arène politique.

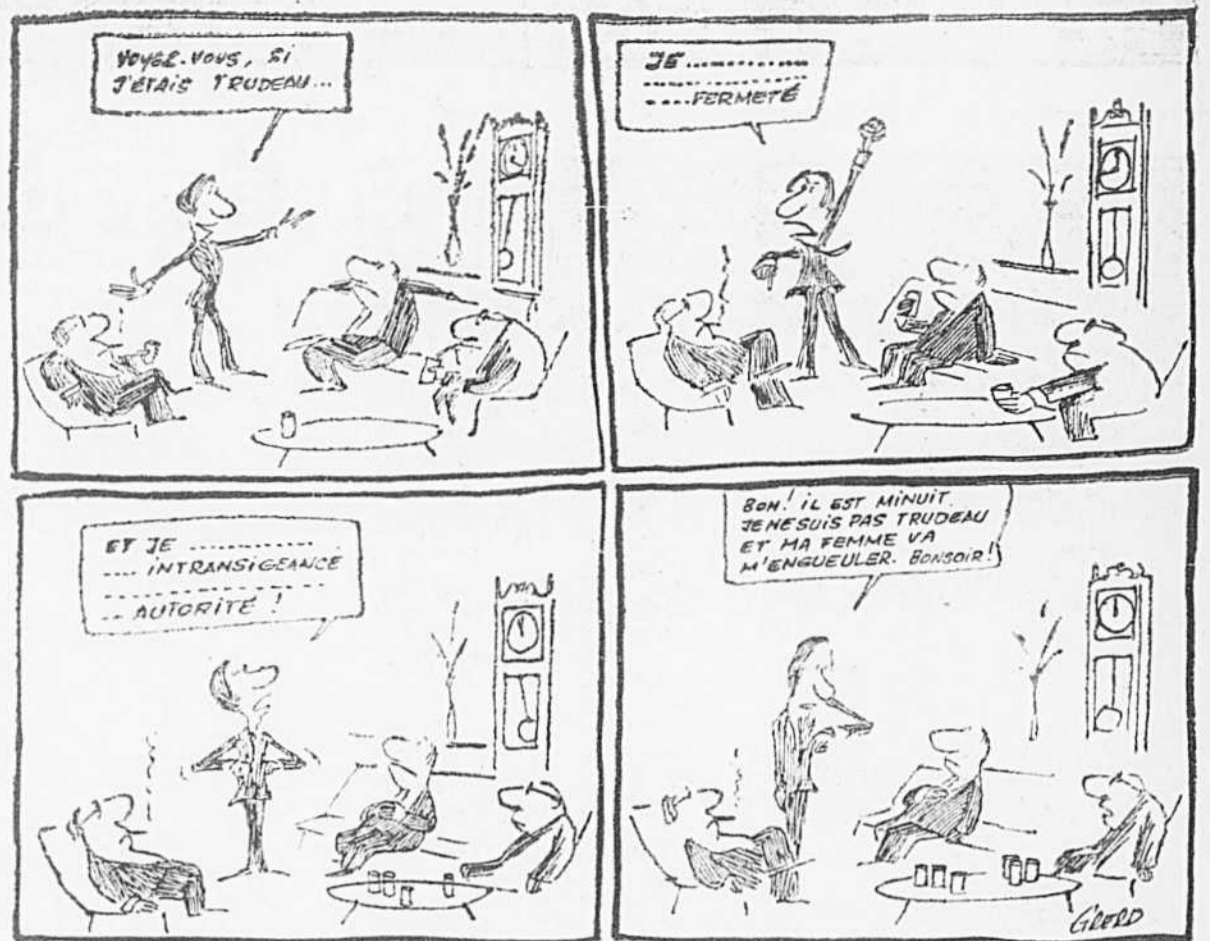
On ne peut rien attendre de raisonnable de la part des démagogues que sont les chefs syndicaux actuels. Notre seul espoir est du côté des syndiqués. Il est naturel que ceux-ci poursuivent un idéal, mais ils sont capables aussi de considérer le possible, d'accepter des compromis entre les rêves légitimes et les contingences de la vie collective. Personne ne les aidera pour ce faire. Ils devront par eux-mêmes tenir compte de leur solidarité nécessaire avec l'ensemble du Québec pour lequel et par lequel ils vivent.

Solidarité de 210.000 syndiqués jusqu'à la victoire finale, disent les tribuns. Solidarité de 210.000 Québécois contre 6.000.000 de Québécois. A cela, il faut répondre que le statut de syndiqué est soumis à celui de citoyen, que les devoirs d'un syndiqué ne passent pas avant ceux d'un citoyen et que les mots d'ordre des chefs syndicaux ne sont pas au-dessus des lois.

Il est trop tôt pour dire que les offres de l'Etat sont acceptables. Mais elles constituent une base valable pour des négociations. Il appartient donc aux syndiqués non pas d'accepter ces offres, mais d'ordonner à leurs représentants de rechercher, par la voie des négociations, les meilleurs compromis possible. Dans certains secteurs où le rattrapage est déjà fait, comme dans l'enseignement, les offres actuelles de l'Etat sont très près de ce que les employés peuvent raisonnablement exiger. Il y a sûrement, par contre, des secteurs où l'Etat devra faire un effort plus grand, et cet effort présuppose que les mieux nantis acceptent de diminuer leurs exigences. Pour une fois, le mot "solidarité" serait autre chose qu'un slogan de guerre civile.

Si le mandat est donné aux centrales d'obtenir des concessions par la force, cela signifiera que la technique du chantage par le sabotage — qui s'est malheureusement trop souvent révélée payante depuis dix ans — est préférée à des négociations et à la recherche rationnelle d'un compromis réaliste. Dans ce cas, l'Etat devra (tout seul, puisque le procédé des négociations est abandonné) définir exactement les offres les plus généreuses qu'il peut faire sans sacrifier le bien commun, et ensuite s'y tenir résolument. Il ne doit pas être dit une autre fois que le sabotage des services publics est un instrument par lequel les saboteurs eux-mêmes sont assurés de faire des gains importants. Une attitude ferme de ce genre signifierait certainement une période fort troublée pour le Québec. Mais on en a vu d'autres et on a la couenne dure. Or il est certain qu'il vaut mieux pour le Québec de supporter maintenant les inconvénients graves du sabotage des services publics que d'acheter au prix fort une paix illusoire. Si le sabotage s'avère payant, toute paix est illusoire, car sabotage il y a, toutes les fois que le travail comporte quelque déplaisir.

Jacques TREMBLAY



Droits réservés

Des "hot" pannes au Québec

Trois pannes d'électricité dans tout le Québec en seulement huit mois: c'est beaucoup. D'autant plus qu'on dirait que c'est chronique. Les gens commencent à s'enflammer. Jeudi, les automobilistes conjuguèrent des jurons bien tassés; les journalistes concoctèrent leurs commentaires; métré et ascenseurs expiraient dans le vide. Ça chauffait. Plusieurs se sont mis à réfléchir: réflexions métaphysiques; réflexions terre à terre.

On se surprend d'abord à trouver fort vulnérable notre vie collective. On s'étonne de constater qu'un intérieur apparemment inexpugnable, avec ses boutons et ses gadgets mur à mur, ne pèse pas lourd au bout d'un fil de la Manicouagan. Qu'un pareil fil se casse, quelque part dans les solitudes du Nord, et nous voilà réduits à l'impuissance; nous voilà même en danger de panique. Rien comme un contretemps pareil pour mesurer la fragilité de notre confort. Nous dépendons d'un simple fil de cuivre dissimulé dans les murs de nos maisons.

A force de vivre au chaud et de n'avoir qu'à tourner un robinet ou à presser un bouton

pour commander aux éléments, on finit par perdre le sens de l'initiative. On risque de devenir des mauviettes. La disparition du bon vieux foyer ou du bon vieux poêle d'antan commence à nous apparaître comme une perte dangereuse. Le citoyen est plus vulnérable que le rural du fait qu'il n'est plus maître individuellement du feu et de l'eau. Il dépend des gadgets, et c'est effrayant.

Mais rien ne sert de regretter le passé. Nous vivons au présent, et il appert que notre système de distribution de l'électricité n'est pas encore parfaitement rodé et qu'il faut lui apporter des correctifs. Trois pannes — sans compter celle (terrible) de 1962 — c'est assez. Et si la prochaine allait durer 24 heures et même davantage? Et si elle se produisait par une journée de grande froidure? Imaginez-on un arrêt aussi prolongé du chauffage, de l'éclairage, du chauffe-eau, de la cuisine, du frigo, de la radio, du métré, de l'ascenseur, des feux de signalisation, des trains... Ce pourrait être la mort de bébés naissants, d'enfants rachitiques, de vieillards, de malades...

Les autorités doivent agir. Au rythme où se succèdent les pannes, quelque chose cloche sûrement quelque part. Le porte-parole de l'Hydro-Québec, M. Paul Laurent, annonçait à un confrère, hier, qu'on procéderait, dès le printemps, à l'installation de dispositifs susceptibles de prévenir toute panne généralisée à l'avenir. Les nouveaux appareils n'empêcheront pas la rupture des fils, mais ils permettront d'atténuer les dégâts, puisque les ordinateurs pourront repérer, en quelques secondes, l'endroit où s'est produit une cassure. Ainsi, on pourra isoler immédiatement la défektivité et les techniciens auront le temps de faire le nécessaire pour éviter une surcharge catastrophique de courant. M. Laurent estime que, d'ici quatre ans, des pannes comme celle de jeudi ne seront plus possibles.

Quatre ans? Au rythme des pannes actuelles, il nous en restera encore dix-huit à subir. Les Québécois ont besoin de s'armer de patience. Incidemment, ils ont fait preuve d'une étonnante discipline, jeudi. Il faut les en féliciter. Mais il ne faudrait pas abusier.

Jean PELLERIN

Ce que pense LE LECTEUR

Protéger les sources de notre culture

Lettre ouverte adressée au premier ministre du Québec, au ministre de l'Éducation et au directeur général de la C.S.R., Louis-Frêchette.

Vous n'ignorez pas, nous l'espérons, la levée de boucliers des parents du milieu rural, face au règlement No 7, particulièrement aux articles qui traitent de l'intégration des élèves au niveau secondaire, après six années d'études.

Un groupe de prêtres de la Rivière-Sud, réunis dans leur zone respective, pour discuter de leurs problèmes pastoraux, louent et secondent l'attitude des parents, devant la situation inhumaine où votre ministère veut mettre leurs enfants.

Les prêtres, comme les parents, des milieux ruraux en ont assez d'avoir été ignorés dans le domaine de l'éducation; depuis la parution du Rapport Parent. Notre propos n'est pas de défendre, ici, le ruralisme, mais nous voudrions bien que, dans l'élaboration

jugée en fonction de critères utopiques. Lorsque le plein emploi se maintient durant dix ans, on dit que le capitalisme cherche à acheter les travailleurs pour les empêcher de se révolter. Lorsque vient le chômage, on proclame que c'est là le véritable capitalisme. Si le produit national brut et les revenus augmentent, on dit que ce phénomène reflète le matérialisme de la civilisation américaine. Si le produit national brut décroît, on dit que c'est le commencement de la fin.

Les propos du journaliste américain, tout comme les miens d'ailleurs, seront sûrement qualifiés de réactionnaires. Mais va pour le qualificatif. Quand l'adversaire commence à brandir ce mot redoutable, c'est sans doute qu'il est à bout d'arguments... ou qu'il n'en a jamais eu d'autres.

J. P.

des lois sur l'éducation, nos législateurs et leurs technocrates tiennent compte du contexte historique de notre peuple. Devant ce devoir de justice sociale, nous les invitons à lire la deuxième partie du Rapport de la Commission Dumont: "UN HERITAGE MIS EN QUESTION".

Tout de suite, nous leur rappelons que ce que nous avons de culture, de patriotisme et de conviction religieuses, est sorti en grande partie de nos campagnes. Si la population rurale a diminué en nombre, elle garde son style, sa fierté et ses ambitions, et n'acceptera jamais qu'on lui jette sur le dos un habit tout fait et copié sur les styles français ou américain.

Nous encourageons les parents à se serrer les coudes et à demeurer en position devant ce règlement No 7 qui veut numéroter leurs enfants, avant même qu'ils se soient rendu compte de leur personnalité propre; et nous les assurons de notre soutien et de notre entière collaboration.

La situation est simple, pour le Secondaire I, les parents de nos jeunes étudiants de 10, 11 ou 12 ans veulent que ces derniers fassent leur Secondaire I dans leurs paroisses respectives. Que l'on donne à la Maquette scolaire de Secondaire I une souplesse un peu plus grande pour que nos jeunes ruraux puissent étudier pour cette première année du cours secondaire dans leurs édifices locaux. Il va en coûter moins cher de payer quelques adjoints ou superviseurs pour ces paroisses que de construire des locaux préfabriqués à Ste-Marie et nos jeunes resteront chez eux pour une année de plus. Il ne faudrait pas oublier dans ces considérations une attention spéciale que nous voulons donner à la santé physique et mentale de nos jeunes.

Avant de terminer, nous tenons à vous rappeler Monsieur le Ministre que nous voulons demeurer vos devoués collaborateurs. Nous avons cru de notre devoir de nous "solidariser" avec les parents de nos jeunes étudiants.

Un groupe de prêtres de la Rivière-Sud.

Napoléon Gagné, curé de St-Henri, Président de la Région Pastorale de la Rivière-Sud; Charles-Henri Morin,

curé d'Armagh, Président du Secteur de St-Damien; Jules Mercier, curé de St-Patrice, Président du Secteur de Ste-Marie; Ernest Arsenault, curé de St-Anselme de Dorchester; Gérard Dallaire, curé de Ste-Clair; Jos-Désiré Bergeron, curé de St-Damien; Emile Tardif, curé de Ste-Marie de Beauce; Charles-Eugène Roy, curé de St-Romuald; Alexandre Lacroix, curé de St-Gervais; Isidore Pelletier, curé de St-Raphael; Pamphile Cloutier, curé de St-Nicolas; Eugène Garant, curé de St-Lambert; Henry Morency, curé de St-Charles; Arthur Poulin, curé de St-Sylvestre; Eugène Dusault, curé de Ste-Henédine; Alphonse Asselin, curé de St-Ezéar; Emile Blais, curé de Ste-Marguerite; Gérard Samson, curé de la Durantaye; Fernand Bérubé, curé de Honfleur; Lucien Quirion, curé de St-Lazare; Jacques Picard, curé de Scott; Charles-Henri Bérubé, curé de St-Bernard; Philippe Kelly, curé de St-Narcisse; Laurent Tanguay, vic. à St-Anselme; Omer Rheaume, Aumônier de Ste-Marie; René Huot, vic. à Ste-Marie; Gervais Dallaire, vic. à Ste-Marie; Florian Guay, vic. à Ste-Bernadette; Jean-Guy Giguère, vic. à St-David; Moïse Bernier, Aumônier à St-Damien; Luc Arsenault, prêtre à St-Anselme.

Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner son adresse. Le "nom de plume" n'est pas accepté. Plus la lettre est courte, plus elle est lue. S'insérer un maximum de 400 mots. La publication des lettres est à la discrétion de la Presse. Les lettres sont également révisées. Courrier de la Presse est un service de la Presse Associée et de Beaur.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, 1788, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Société La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Beaur.

BILLET

Ne voir que d'un oeil

L'esprit, comme le corps, a deux yeux: le bon pour comprendre et aimer, et le mauvais pour dénaturer et flétrir. Le borgne de l'esprit n'a qu'un oeil, et c'est le mauvais. Il l'a, de ce temps-ci, braqué sur le système, et il n'en voit que les vices.

Le système? C'est le fédéralisme, le capitalisme, le bipartisme; ou, dans une perspective plus globale: les Américains, la bourgeoisie et même la race blanche.

Le fédéralisme offre la cible la plus commode. Des Québécois en contestent jusqu'à la légitimité, et affectent d'ignorer que c'est l'union qui a fait la force du Canada. Ils font semblant d'ignorer aussi que c'est l'union qui fait la force des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Communauté économique européenne, alors que c'est l'isolement et la désunion qui font le malheur de tant de petits pays indépendants des Antilles, de l'Afrique, de l'Asie et du monde arabe.

Le capitalisme offre aussi une cible de choix. Anciennement, on se contentait d'en critiquer les extravagances; aujourd'hui, on en prône la destruction. Seul le socialisme offrirait un régime qui conviendrait vraiment à nos contemporains. Mais ces derniers — surtout ceux d'Europe centrale — n'ont

pas l'air de l'entendre de cette oreille. On les voit passer nombreux du paradis socialiste à l'enfer capitaliste, et personne ne semble s'en mordre les pouces. C'est singulier, mais c'est à sens unique qu'on saute "le mur de la honte", et l'on n'entend pas souvent dire que des gens quittent l'enfer capitaliste de l'Amérique du Nord, ou de l'Europe occidentale, pour aller vivre en paradis socialiste, et s'y plaire.

En revanche, on entend dire que le capitalisme est contraire aux intérêts des travailleurs, et que le chômage fait partie intégrante de ce système. C'est vrai que le chômage sévit en Amérique du Nord, et que le système a l'air d'en être la cause. Mais l'Allemagne fédérale et le Japon font également partie du système capitaliste, et pourtant, ces pays connaissent le plein emploi.

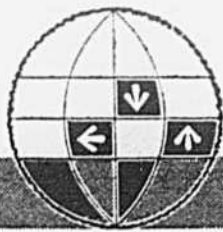
On entend aussi souvent condamner la civilisation du dollar, du frigidaire ou du hi-fi; civilisation matérialiste et méprisable, décréteil-on. Mais il arrive, en même temps, que ceux-là mêmes qui veulent détruire cette civilisation, s'indignent de ce qu'il subsiste de la pauvreté en Amérique du Nord? Que faut-il faire? Sortir de la pauvreté pour entrer dans la civilisation du dollar, ou pis, dans la civi-

lisation de la bourgeoisie...? Comment échapper à cet effrayant dilemme? Comme n'est peut-on, en même temps, ne pas être pauvre et ne pas être bourgeois?

Certains n'ont pas de termes assez forts pour flétrir le bipartisme. Pourtant, la Suède — qu'on cite toujours en exemple — s'accommode du bipartisme. Mais la Suède ne fait pas autorité là-dessus. Le parti unique, pourvu qu'on en soit: voilà l'idéal. Demandez aux marxistes et aux maïoistes de l'URSS et de la Chine. Encore là, ceux-là qui favorisent le parti unique en pays socialiste, sont les premiers à le condamner en Espagne, au Portugal ou en Grèce. Deux poids, deux mesures.

On voit aux géonies, et avec non moins de virulence, les Américains, la bourgeoisie et même la race blanche tout entière.

Le journaliste Arnold Beichman faisait remarquer dans le New York Times Magazine l'an dernier (6 juin), que les "démocraties populaires" ont toujours le privilège d'être jugées dans une perspective historique, alors que les Etats-Unis sont jugés sur des cas particuliers, de sorte qu'on ne leur accorde jamais le bénéfice du doute. Quoi qu'ils fassent, ils ont tort. Et le journaliste d'illuser sa pensée: "Contrairement aux 143 autres pays du monde, l'Amérique est



Ce qu'il faut savoir sur la session

Une nouvelle session s'ouvre, mardi prochain, à l'Assemblée nationale. Dans un Québec qui n'arrête pas de se transformer, on comprend que cet événement ne soit plus ce qu'il était il n'y a pas si longtemps.

Dans les trois articles ci-contre, les correspondants parlementaires de LA PRESSE à Québec traitent :
 1) de l'évolution des travaux à l'Assemblée;
 2) de la situation des partis;
 3) du rôle ingrat des parlementaires.

Dévalorisation du "salon de la race"

Gilles DAoust



QUEBEC — Le premier ministre Bourassa inaugurera, mardi prochain, une nouvelle session du 29^e Parlement, période par excellence où, dans le "salon de la race", députés et ministres "parlementeront" et, "en principe", légiféreront et passeront au tamis les grandes décisions gouvernementales.

"En principe", dit-on de plus en plus parmi les députés, car, d'année en année, tant dans les milieux parlementaires qu'extra-parlementaires, le sentiment se répand que les travaux de l'Assemblée nationale ont perdu beaucoup de leur utilité et de leur importance d'autant.

Les députés, qui sont les premiers touchés, l'avouent eux-mêmes d'embelle.

Inutilité de certains débats

La longueur et l'inutilité de certains débats ne sont pas pour peu dans cette baisse d'intérêt général vis-à-vis du travail sessionnel.

Ainsi, le président de l'Assemblée

nationale, M. Jean-Noël Lavoie, faisait part récemment, au moment opportun, de réformes poussées en vue d'accélérer le travail parlementaire et revaloriser, par ce biais, la réputation d'une institution qui va en s'amenuisant depuis quelques années.

Mais le phénomène de désintéressement à l'égard de cette institution, et la portée moindre que prennent les débats parlementaires, ne sont-ils dus qu'aux règles dépassées qui régissent cette assemblée délibérante ou bien, comme l'ont remarqué nombre de commentateurs, découlent-ils d'une modification profonde de la structure même de l'exercice du pouvoir ?

Menace de "suicide"

Nombre de faits permettent de supposer qu'à l'avenir, malgré les réformes, l'importance des débats à l'Assemblée ira en diminuant, au profit même d'un renforcement du pouvoir exécutif. Ce processus, amorcé dans la plupart des pays démocratiques a été lancé au Québec sous le règne de M. Daniel Johnson qui, le premier, n'a pas caché sa sympathie pour un système étatique de plus en plus présidentiel, donc de moins en moins délibérant.

Si l'on parle moins aujourd'hui de régime présidentiel à Québec, il n'en reste pas moins que même avec la meilleure assemblée délibérante au monde, le conseil des ministres continuera sans doute à augmenter sa puissance et que la Chambre conti-

nuera de s'étrangler avec sa propre corde : la "parlotte".

L'opposition hors du Parlement

A l'heure du "Concorde", le processus même de décision et d'action doit être accéléré. C'est probablement pourquoi les premiers ministres et ministres, tant à Ottawa qu'à Québec, affichent de plus en plus un mépris profond pour les assemblées de députés qui, certes, exercent une action policière sur les actes ministériels, mais ne réussissent presque jamais à les modifier.

Les gouvernements, d'ailleurs, dont celui de Québec, sont devenus plus attentifs aux oppositions qui viennent de l'extérieur du Parlement (représentations des groupes de pression, manifestations, etc...) qu'aux critiques des partis d'opposition faites à l'intérieur même du système.

Chacun aura remarqué, d'autre part, l'importance de moins en moins grande qu'attachent les moyens d'information aux longs débats parlementaires et la place de plus en plus grande qu'ils accordent à la voix des groupes de pression et aux réponses que leur fait l'Etat.

Tant sous M. Johnson, Bertrand que Bourassa, les décisions importantes pour les Québécois sont prises au niveau du cabinet qui ne laisse à l'Assemblée nationale que des miettes à analyser.

L'absence généralisée des ministres à la Chambre est une preuve de cet état de choses et, en même temps, un indice que, depuis les années 60, "l'administration" a pris le pas sur la "délibération".

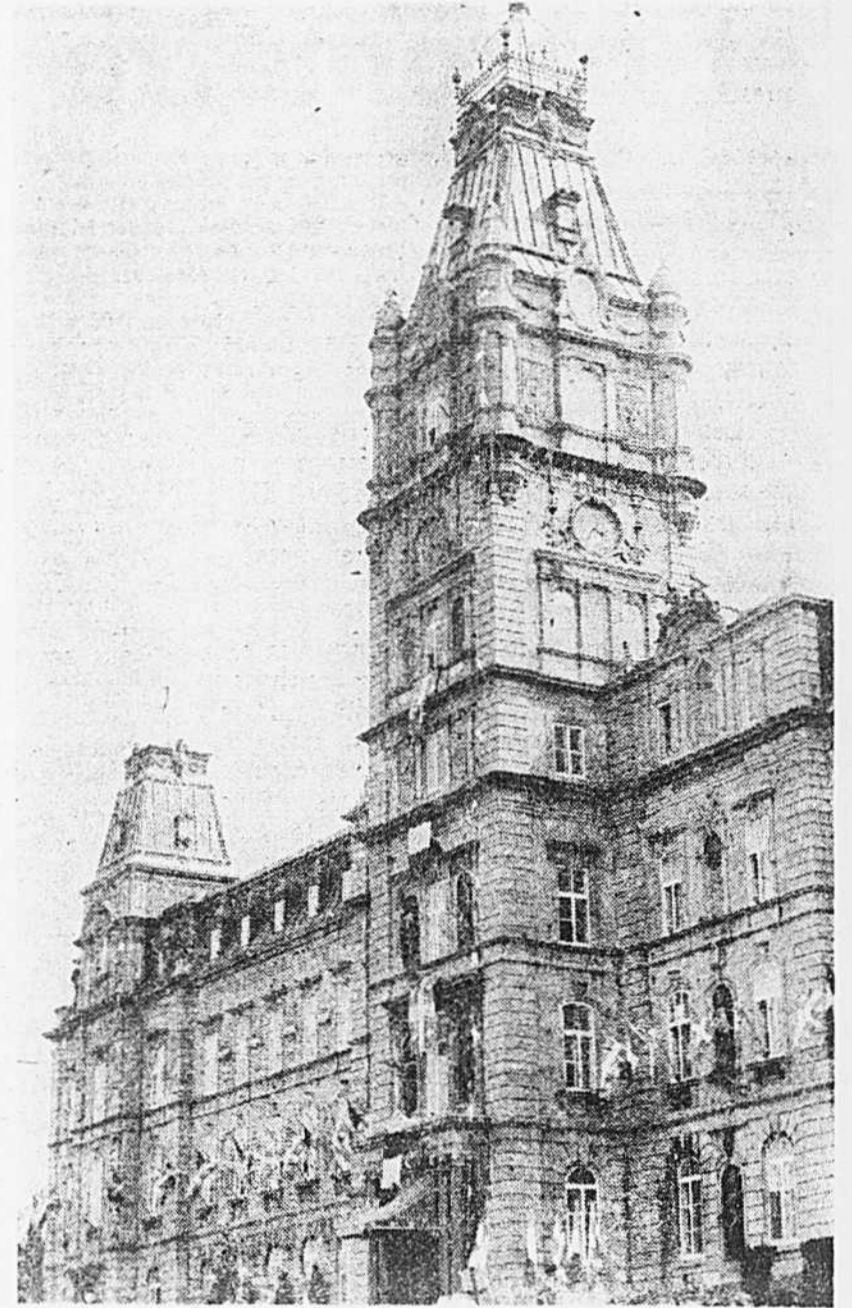
Enfin, au cours des toutes dernières années, le phénomène le plus marquant de l'évolution parlementaire est la façon dont on présente aujourd'hui les lois.

La face cachée de la lune

Les députés ministériels et d'opposition, considérés jusqu'ici comme "législateurs" par excellence, sont aujourd'hui réduits à trouver des moyens de sonder la face cachée de la lune.

Car pas un ministre ne nie aujourd'hui le fait que les lois présentées par le cabinet à l'Assemblée nationale ne sont en réalité que de simples "cadres", qui ne prendront de réelle valeur qu'avec la volumineuse "réglementation" qui les accompagnera par la suite et dont l'exécutif, à peu près seul, décidera de la nature.

Au fait, les récentes lois québécoises touchant la consommation, la réforme municipale, les communications, la réforme des services de santé et de bien-être, étaient dans la réalité inopérantes sans les règlements que devait y greffer ensuite le cabinet.



Deux partis stables, deux en déséquilibre

Claude Masson



QUEBEC — A deux ans du prochain scrutin général au Québec, il faudrait être astrologue, cartomancien ou chironomancien (et pas n'importe lequel) pour prédire avec justesse la popularité... ou l'impopularité des quatre partis politiques en présence au Parlement de Québec au début de cette nouvelle session.

Le climat changeant qui existe actuellement face aux opinions politiques des Québécois rend impossible l'établissement de statistiques précises sur la popularité des partis politiques.

Le pouls du peuple

Il faut donc se rabattre sur les "hot lines", les courriers des lecteurs, les sondages-maison et ceux dits scientifiques, les émissions d'affaires publiques, les propos tenus dans les cocktails, les racontars du chauffeur de taxi qui est considéré comme le baromètre de ce que pense la population, les analyses de ceux qui se nomment des commentateurs politiques, les longues conversations des voisins de quartiers, les commentaires des participants aux réunions de clubs sociaux et les confidences des députés des diverses formations politiques pour tenter de percevoir le "pouls de la population" face aux politiciens en place à Québec.

Le verdict pourrait être le suivant : à la rentrée parlementaire de mardi,

l'Assemblée nationale sera composée de deux partis "stables" et de deux autres partis en "déséquilibre".

Le Parti libéral et le Parti québécois sont considérés comme stables tandis qu'Unité-Québec et le Ralliement des créditistes sont en déséquilibre, c'est-à-dire qu'on ne sait pas ce qu'il adviendra d'eux.

Le Parti libéral dirigé par M. Robert Bourassa, en dépit des attaques dont il est l'objet de la part de l'opposition et de différents corps intermédiaires et groupes de pression, malgré

aussi des rumeurs de division au sein du conseil des ministres et des positions irréconciliables entre certains députés sur des sujets précis, demeure uni, tout au moins en apparence.

La "déroute des 100,000 emplois"

Il y a bien eu la "déroute face aux 100,000 emplois" promis pour 1971, le fiasco de l'effet publicitaire entourant l'annonce du projet de la baie James, la faiblesse permanente du gouverne-

ment qui se retrouve dans l'expression "pauvre Bourassa" employée autant par les hommes d'affaires que par les milieux populaires, le relâchement des positions québécoises vis-à-vis d'Ottawa, il n'en reste pas moins que la popularité du parti ministériel semble bonne, ce qui ne veut pas dire excellente.

Le Parti québécois, qui a connu des difficultés assez aiguës entre sa "droite" et sa "gauche", l'automne dernier, semble avoir refermé ses cicatrices et, de l'extérieur tout au moins, présente un front uni.

La véritable opposition

Le groupe parlementaire du parti, constitué de sept députés, est la véritable opposition sur le parquet de l'Assemblée nationale. Ses représentants sont de tous les débats, avec des dossiers fort bien préparés et des recherches qui servent de "soutiens" à l'occasion.

La victoire du PQ, celle qui a obligé le gouvernement à retirer le bill 28 sur la restructuration scolaire de l'île de Montréal, en décembre der-

nier, a donné une nouvelle assurance aux députés de ce parti et il faut s'attendre à ce qu'ils l'exploitent au cours de la prochaine session.

Unité-Québec, qui demeure l'opposition officielle avec 16 députés depuis le départ de M. Marcel Masse, devenu indépendant, est dans une période de réorganisation dont on ne connaîtra pas les résultats avant plusieurs mois.

Actuellement, la remontée du parti que tente de réaliser M. Gabriel Loubier n'est "ni emballante, ni déprimante", a-t-il déclaré au cours d'une entrevue.

Uniquistes et créditistes

Au début de la session, les députés uniquistes consacreront leurs efforts à la préparation des assises de la mi-avril et l'Assemblée nationale sera obligatoirement délaissée, du moins partiellement. D'ailleurs, les porte-parole du parti ne "s'embarqueront" pas dans des débats idéologiques avant que les militants n'aient fait connaître leurs volontés, lors de ces assises.

Le Ralliement des créditistes, quant à lui, est aux prises avec une lutte interne majeure qui durera à tout le moins jusqu'au 18 et 19 mars, dates du congrès provincial prévu pour étudier l'orientation du parti, mais qui pourrait bien tourner en règlement de comptes entre les clans du chef démissionnaire, M. Camil Samson, et du chef intérimaire, M. Armand Bois.

Les députés sont divisés. MM. Samson, Aurèle Audet et Bernard Dumont n'assistent pas aux caucus et n'ont pas pris part à la préparation de la stratégie en vue de la nouvelle session.

Voilà la situation actuelle des partis. La prochaine session amènera peut-être des transformations dans l'un ou l'autre d'entre eux. C'est à suivre.

Les leaders parlementaires



Gérard-D. Lévesque (Parti libéral)



Rémi Paul (Unité-Québec)



Robert Burns (Parti québécois)



Fabien Roy (Ralliement créditiste)

Faites carrière à l'Assemblée nationale

Vous croyez-vous malchanceux ? Etes-vous déçus de votre train de vie ? Révez-vous d'occuper un poste important ? Etes-vous mal payés ? Alors, voici une offre qui vous intéressera sûrement !

L'Assemblée nationale est à la recherche de 108 personnes intéressées à occuper pendant les quatre prochaines années un de ses bureaux dans le "Salon de la race", au Parlement.

Qualifications requises : être bon orateur ou complètement muet.

Fonctions et responsabilités : être capable de demeurer assis devant un bureau pendant des heures et de lever la main quand on vous en donne l'ordre.

Conditions particulières d'admissibilité : être un couche-tard, aimer les réceptions, être capable de taper de la main sur un bureau.

Traitement : de \$22,740 à \$47,620, selon les responsabilités qui vous seront confiées.

Gouvernement du Québec

François TRÉPANIER



QUEBEC — Une annonce que l'on publierait dans le style ci-contre ne sera jamais publiée dans les journaux, et on devine pourquoi. Cependant, sous ses dehors fantaisistes, elle cache une certaine réalité : les mythes qu'entretient la population à l'endroit de la profession de député.

Dans bien des milieux, on s'imagine encore que le député est un personnage privilégié, qui occupe un poste fort enviable. On dit de lui qu'il est chanceux, qu'il mène un train de vie sortant de l'ordinaire et surtout qu'il touche un salaire qu'il ne mérite pas. Pourtant, tel n'est pas le cas. Les députés n'ont pas la vie facile, leur tâche est ingrate et leur avenir demeure incertain.

Le rôle ingrat et souvent méconnu des députés

Tout n'est pas noir

Evidemment, tout n'est pas noir dans cette profession. Il y a certaines compensations, comme le sentiment d'accomplir quelque chose pour la communauté, comme le prestige que l'on rattache au poste de député et comme ce salaire qui permet d'avoir un train de vie qui n'est pas celui du petit salarié.

Mais ces compensations ne suffisent plus à faire oublier les heurs et malheurs de la vie de député et plus particulièrement une expérience comme celle de la session.

Il y a dix ans à peine, la session durait deux ou trois mois tout au plus. Aujourd'hui, c'est huit mois entrecoupés d'ajournements pendant lesquels de nombreuses commissions parlementaires continuent de siéger.

Drames de l'alcoolisme

Sur le plan personnel, ces huit mois de session signifient pour la plupart

des députés une absence quasi permanente du foyer familial. Ils sont synonymes de solitude et d'ennui et quelquefois ils débouchent sur des drames comme celui de l'alcoolisme ou se traduisent par des ruptures qui font la manchette des petits journaux à sensation.

Sur le plan travail, que ce soit pour les députés ministériels, ceux de l'opposition ou les "backbenchers", la session demeure une expérience harassante et, dans bien des cas, fort frustrante en raison de ses repercussions politiques qui sont souvent difficiles à évaluer.

A titre d'exemples, qu'il suffise de mentionner certains débats célèbres, sur la restructuration scolaire dans l'île de Montréal ou sur la baie James. Après des semaines de discussions sur ces sujets, qui est le gagnant ? Quel est le parti qui a vraiment redressé son blason ? Il serait imprudent de porter un jugement, car le public, après en avoir entendu de tou-

tes les couleurs, ne sait plus trop quoi penser.

A l'hôpital ou en repos

Sur de tels sujets d'actualité, il arrive évidemment que certains ministres ou députés de l'opposition puissent se faire du capital politique. Mais, à quel prix ? Des nouvelles publiques périodiquement et annonçant que tel ministre ou député est à l'hôpital ou en repos parient d'elles-mêmes.

Si, sur le plan politique, le cas de ces ministres peut être enviable, il n'en est pas ainsi, en revanche, des "backbenchers". Obligés de garder le silence pour permettre aux vedettes de se faire valoir, les simples députés acquièrent peu à peu un véritable sentiment d'inutilité et vivent dans l'appréhension d'une défaite éventuelle.

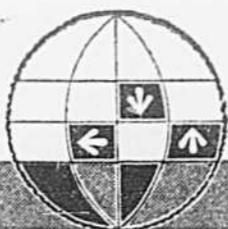
Une baisse de revenus

Enfin, sur le plan pécuniaire, la plu-

part des députés se plaignent d'arriver juste dans leur budget. Cette situation s'explique facilement si l'on considère que plusieurs députés doivent payer pour une maison dans leur circonscription et pour un appartement à Québec.

Pour certains ministres et députés, la vie d'homme public signifie, d'autre part, une baisse de revenus importante. C'est le cas par exemple du ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, qui touche actuellement un salaire et des indemnités de l'ordre de \$41,400 par année, alors qu'autrefois ces revenus étaient trois fois plus élevés.

On parle très peu souvent de ces désavantages de la vie d'homme public. Qu'arriverait-il si les journaux en faisaient régulièrement état ? Le public découvrirait peut-être que le principal leitmotiv des hommes publics de neure celui de servir et non pas de mener une belle vie, comme le laisse croire l'annonce publiée au début de cet article.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Les "primaires": concours de popularité et baromètre du climat politique américain

DANS le mécanisme complexe qui régit l'élection d'un président aux Etats-Unis, les élections primaires constituent à la fois un concours de popularité parmi les aspirants à la Maison Blanche et un baromètre du climat politique du pays. Malgré toute l'importance qu'on leur accorde généralement comme sondage de la faveur populaire, les "primaires" ne sont pas toujours un critère infaillible. Il arrive parfois qu'un candidat qui l'emporte haut la main aux primaires n'obtienne pas l'investiture de son parti comme candidat à la présidence.

Les primaires sont tout au plus une première épreuve et demeurent un facteur variable dans le choix du chef de la nation.

Ainsi, en 1960, le sénateur John F. Kennedy triompha dans 10 élections primaires et il réussit à obtenir la candidature démocrate et à conquérir la présidence.

Par contre, en 1952, le sénateur Estes Kefauver sortit vainqueur de la majorité des scrutins aux élections primaires, mais la convention du parti se prononça en définitive pour le sénateur Adlai Stevenson qui avait annoncé jusqu'au dernier moment qu'il ne serait pas candidat. Mais, quatre ans plus tard, le même Stevenson eut recours aux primaires, car il croyait passer plus facilement. Son choix ne fut pas plus heureux. Il fut défait une deuxième fois par le républicain Eisenhower.

Cette année, des élections primaires ont lieu dans 23 Etats: la première se déroule dans le New Hampshire le 7 mars et la dernière aura lieu en Arkansas le 27 juin.

Dans les 27 autres Etats, ce sont les organisations des partis qui prennent les décisions concernant les candidats qu'elles désirent appuyer et elles choisissent les délégués aux conventions nationales par des conventions d'Etat et des caucus (comités locaux ou régionaux).

De toute façon, les primaires ne sont que la première étape vers les conventions nationales des partis, qui désigneront alors leur candidat respectif à la présidence.

Le parti démocrate tiendra sa convention nationale en juillet à Miami Beach et le parti républicain tiendra la sienne à San Diego, en Californie, en août.

Privilège des Etats

Ce sont les lois des Etats qui régissent les primaires et elles varient passablement d'un Etat à l'autre. Toute législature d'Etat peut ordonner la tenue d'une élection primaire présidentielle. Au surplus, les organisations

de chaque parti au niveau des Etats ont chacune leurs règles propres.

Il existe deux modes d'élections primaires: les scrutins préférentiels que l'on assimile à des concours de popularité et les élections de délégués aux conventions nationales. Elles se tiennent parfois séparément et parfois en même temps.

Dans les scrutins préférentiels, les noms des aspirants à la présidence apparaissent sur le bulletin de vote. Les électeurs inscrits sur les listes de chacun des partis votent pour le candidat de leur choix dans ce parti.

Règles variables

Dans certains cas, les délégués de l'Etat à la convention nationale sont liés par le résultat des primaires et doivent appuyer le vainqueur; dans d'autres cas, le résultat des primaires n'engage pas les délégués d'Etat.

Dans les élections de délégués, les électeurs de chaque parti politique désignent en fait les délégués aux conventions nationales. Les délégués peuvent être choisis par liste ou individuellement. Ils peuvent être inscrits sur le bulletin comme étant formellement engagés à appuyer un certain candidat, ou tout simplement comme favorables à tel candidat ou encore être élus sans engagement précis. Dans certains Etats, les délégués peuvent indiquer qu'ils appuieront le gagnant du scrutin préférentiel de l'Etat, c'est-à-dire le gagnant des primaires.

Outre le scrutin primaire pour tâter la faveur populaire, les chefs de parti utilisent également les sondages d'opinion pour guider leur choix d'un candidat.

En participant aux primaires, les aspirants espèrent évaluer leur degré de popularité dans les différentes parties du pays, se gagner l'appui du plus grand nombre de délégués aux conventions nationales et obtenir la plus grande publicité possible en vue de la campagne proprement dite qui s'engagera après les conventions jusqu'aux élections de novembre.

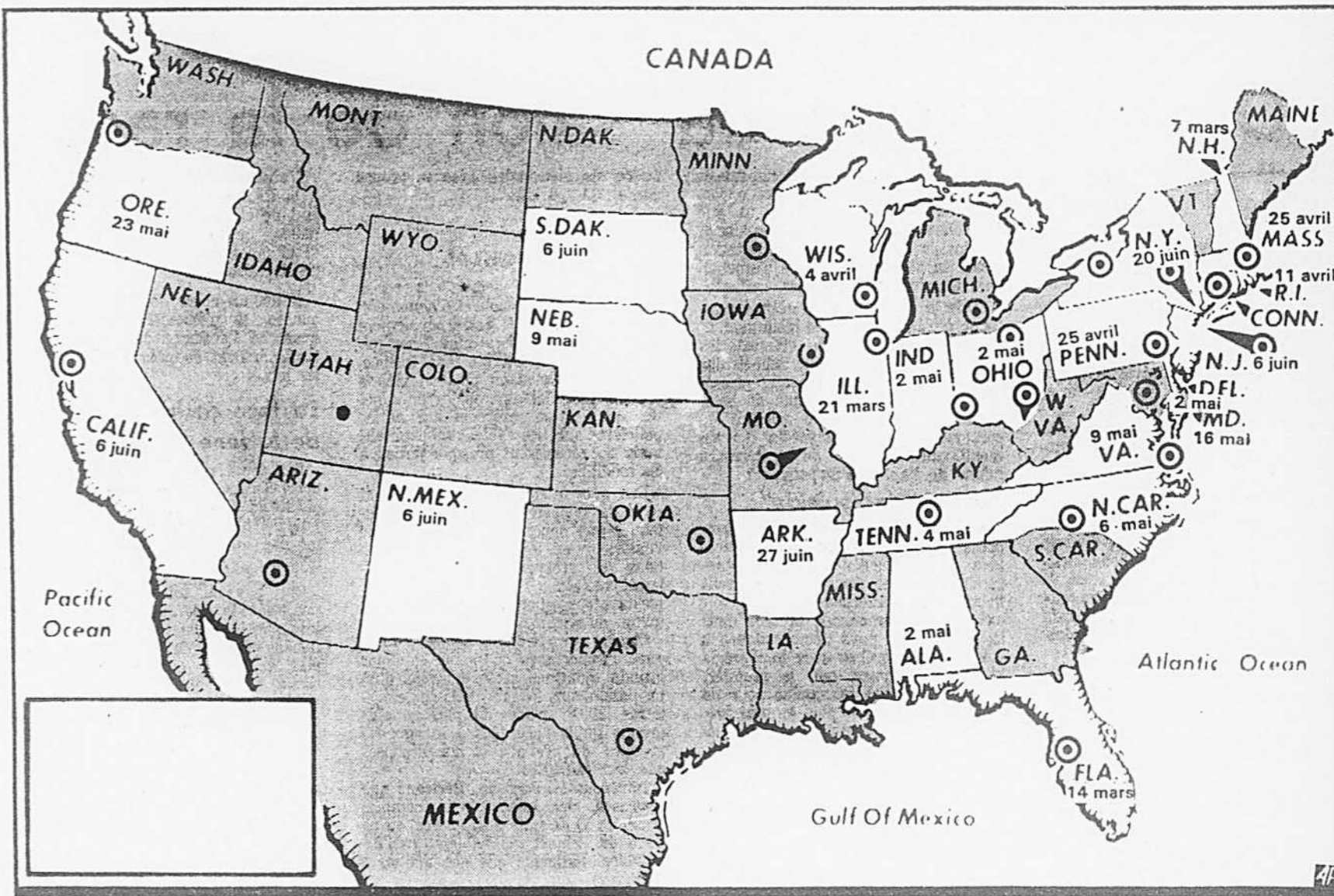
Les primaires peuvent tout aussi bien gonfler le prestige d'un candidat que le dégonfler au point où il jugera préférable de se retirer de la course.

Il n'en reste pas moins qu'en vertu du système politique américain, un aspirant peut obtenir la candidature de son parti à la présidence sans avoir participé à une seule élection primaire.

Volontaire ou conscrit...

D'ailleurs, tous les aspirants ne participent pas aux primaires.

Un aspirant peut s'inscrire à une élection primaire de son propre gré; il peut être inscrit par les leaders de son parti ou un groupe de citoyens peut procéder par pétition à son entrée dans la lutte. Dans la plupart des Etats, les électeurs peuvent même inscrire sur le bulletin le nom d'un candidat qui n'y apparaît pas déjà. C'est



Voici le calendrier des primaires dans les différents Etats américains. Il est à noter qu'il y a seulement 23 Etats qui ont choisi les primaires comme base de la démocratie nationale. Dans les 27 autres Etats, ce sont les organisations des partis

politiques qui prennent les décisions. Bien que décriées par les partisans d'une démocratie plus vigoureuse, il n'en demeure pas moins qu'à chaque élection, d'autres Etats adoptent le système des primaires.

ce qu'on désigne comme les "write-in".

Certains Etats exigent qu'un candidat consente par écrit à l'inscription de son nom sur le bulletin. D'autres Etats n'exigent pas de consentement personnel, mais ils pourront retirer le nom d'un candidat s'il le désire. Quelques Etats inscrivent automatiquement tous les aspirants possibles à la présidence et, dans ce cas, pour faire retirer son nom du bulletin, l'aspirant doit déposer une déclaration assermentée affirmant qu'il renonce à la candidature.

Popularité croissante

Certains politiciens et un certain nombre d'électeurs sont opposés au maintien des primaires, estimant que

c'est un gaspillage d'énergie et d'argent et qu'il s'agit d'une course illusoire parce qu'elle aboutit parfois à un résultat opposé à celui qui était recherché.

Il faut quand même croire que cette étape dans la course à la Maison-Blanche gagne en popularité puisque, cette année, huit Etats sont venus s'ajouter à la liste de ceux qui tiendront des primaires. De 15 qu'il était en 1968, leur nombre est passé à 23.

Ce n'est quand même pas encore la moitié des Etats et aucun candidat ne peut espérer amasser aux seules élections primaires l'appui d'un nombre suffisant de délégués pour obtenir la candidature. Il doit rallier d'autres appuis suffisants dans les Etats où les délégués sont choisis par les conventions d'Etat ou les comités régionaux.

Elargir la participation

A l'origine, la désignation des candidats à la présidence était le privilège exclusif des partis politiques. Mais

des personnalités politiques dominantes et des groupes représentant des intérêts particuliers ont eu tendance à abuser de ce privilège. Aussi le système des élections primaires a-t-il été imaginé comme réforme en vue d'élargir la participation populaire au mécanisme de nomination des candidats.

Le Wisconsin fut le premier Etat à appliquer la procédure des primaires pour choisir les délégués, en 1905. L'idée s'est propagée rapidement et dès 1916 plus de la moitié des délégués des deux grands partis étaient désignés par le suffrage populaire à des élections primaires.

Toutefois, l'application de cette méthode pour désigner les candidats à la présidence s'est avérée plus complexe. Ce n'est qu'en 1910 que l'Oregon fournit aux électeurs l'occasion d'exprimer sur leur bulletin de vote leur préférence parmi les aspirants à la présidence.

Certains politologues soutiennent

que le système des primaires devrait être étendu à tout le pays afin d'assurer le contrôle absolu du peuple sur le choix des candidats à la présidence. Mais d'autres considèrent les primaires comme un simple instrument de réforme qui n'est pas nécessairement désirable en soi et certains y voient même un obstacle au fonctionnement du système bipartite traditionnel des Etats-Unis.

En dépit des lacunes du système, il semble qu'une large fraction de l'opinion publique américaine voit dans les primaires un instrument efficace pour choisir les délégués aux conventions et sonder la popularité des aspirants à la Maison-Blanche.

Quoi qu'il en soit, ce phénomène unique que sont les primaires va attirer l'attention de la nation américaine et de tous ceux qui suivent les affaires américaines pendant plusieurs semaines, le temps au moins pour les états-majors politiques de faire leur choix.

New Hampshire: le coup d'envoi

L'EXTRAORDINAIRE machine électorale américaine va commencer à fonctionner la semaine prochaine, le 7 mars exactement, dans un tout petit Etat de la Nouvelle-Angleterre, le New Hampshire, capitale Concord.

Avec son capote, ses rues se coupant à angle droit, sa vie nonchalante, cette ville est caractéristique d'un certain mode d'existence traditionnel.

Républicains et Démocrates voteront ce mardi-là chacun de leur côté à l'occasion des élections primaires, ce mode de scrutin particulier à l'Amérique et qui tient lieu principalement de sondage avec la grande confrontation de l'été lorsque se réunissent les deux conventions nationales. On ne compte dans cet Etat que 386,894 électeurs inscrits, mais seuls la moitié ont l'habitude de se déranger pour aller voter. C'est dire que le résultat en chiffres absolus n'aura pas grande signification. Cependant, tout le pays sera à l'écoute le soir du 7 mars pour savoir comment aura voté le New Hampshire.

Ces premières "primaires" constituent en général un galop d'essai pour les nouveaux candidats; elles permettent aussi l'élimination des candidats marginaux. Les résultats sont soigneusement pesés par les états-majors des partis et par les organisateurs de la campagne de chaque candidat.

Bataille de pourcentages

Une variation même minime de pourcentages constitue une indication. C'est ainsi qu'en 1968, l'ancien président Lyndon Johnson se retira de la course à la présidence au lendemain des "primaires" du Minnesota où il avait pourtant recueilli sur son seul nom 50 pour cent des voix des électeurs démocrates, contre 42 pour cent au sénateur Eugene McCarthy.

Pour certains, un pourcentage beaucoup plus minime est considéré comme un succès, bien entendu si tel

ou tel s'attend à recueillir 35 pour cent des voix, il répètera avant le scrutin devant les journalistes que 15 pour cent seraient déjà une prouesse. Et, s'il rassemble effectivement les 35 pour cent de voix escomptés, il fera savoir à tous qu'il s'agit d'un triomphe. Lyndon Johnson, ce vieux routier de la politique américaine, avait l'habitude de dire du New Hampshire que c'est "le seul endroit où un candidat peut dire qu'avec 20 pour cent il a bénéficié d'un véritable raz de marée qu'avec 40 pour cent il est élu et qu'avec 60 pour cent il a fait l'unanimité du corps électoral."

Le parti républicain, en général en tête de quelque 60,000 voix dans les scrutins mettant aux prises les deux partis, présente trois candidats, le président sortant Richard Nixon, un autre Californien, le représentant Paul McCloskey, et enfin M. John Ashbrooke, lui aussi membre de la Chambre des représentants, mais envoyé par l'Ohio.

Cinq démocrates sont sur les rangs. Les deux premiers ont annoncé leurs candidatures de longue date: ce sont les sénateurs Edmund Muskie, de l'Etat voisin du Maine et George McGovern, du Dakota du Sud. Autres inscrits, M. Sam Yorty, le maire de Los Angeles, le sénateur Vance Hartke (Indiana) et le représentant Wilbur Mills (Arkansas). Ce dernier n'était pas candidat, mais son nom a été inscrit par des électeurs.

Campagne d'intoxication

La campagne d'intoxication a déjà commencé. Elle est le fruit du travail des états-majors. Pour le sénateur McGovern, son principal rival, Edmund Muskie, devrait réunir 60 pour cent des suffrages du New Hampshire pour avoir une chance plus tard. Dans le camp républicain, Paul McCloskey répète partout que si Richard Nixon ne réunit pas sur son nom les 78 pour cent qu'il a obtenus en 1968, ces "primaires" auront sonné le glas de sa popularité.

Les conditions économiques et sociales propres au New Hampshire en font dans l'ensemble un Etat privilégié. Le taux de chômage y est peu élevé,

mais l'on n'y trouve pas non plus de grandes fortunes. On y redoute la contamination des Etats voisins et l'on se montre en général sceptique sur le fond des déclarations de chaque candidat.

"Muskie nous promet des emplois, déclarait récemment un camionneur. Je constate qu'il vient du Maine où il y a du chômage."

Une autre partie du corps électoral, constitué en majorité par des femmes, s'inquiète des ravages de la drogue et des progrès de la criminalité.

Un sondage effectué chez des étudiants a montré qu'ils sont divisés sur la politique économique du président Nixon, que 58 pour cent d'entre eux sont favorables à un contrôle de la vente et de l'utilisation des armes à feu, que 83 pour cent sont pour la légalisation de l'avortement et que 91 pour cent pensent que la pollution constitue un problème important. Autant d'indications précieuses pour les candidats.

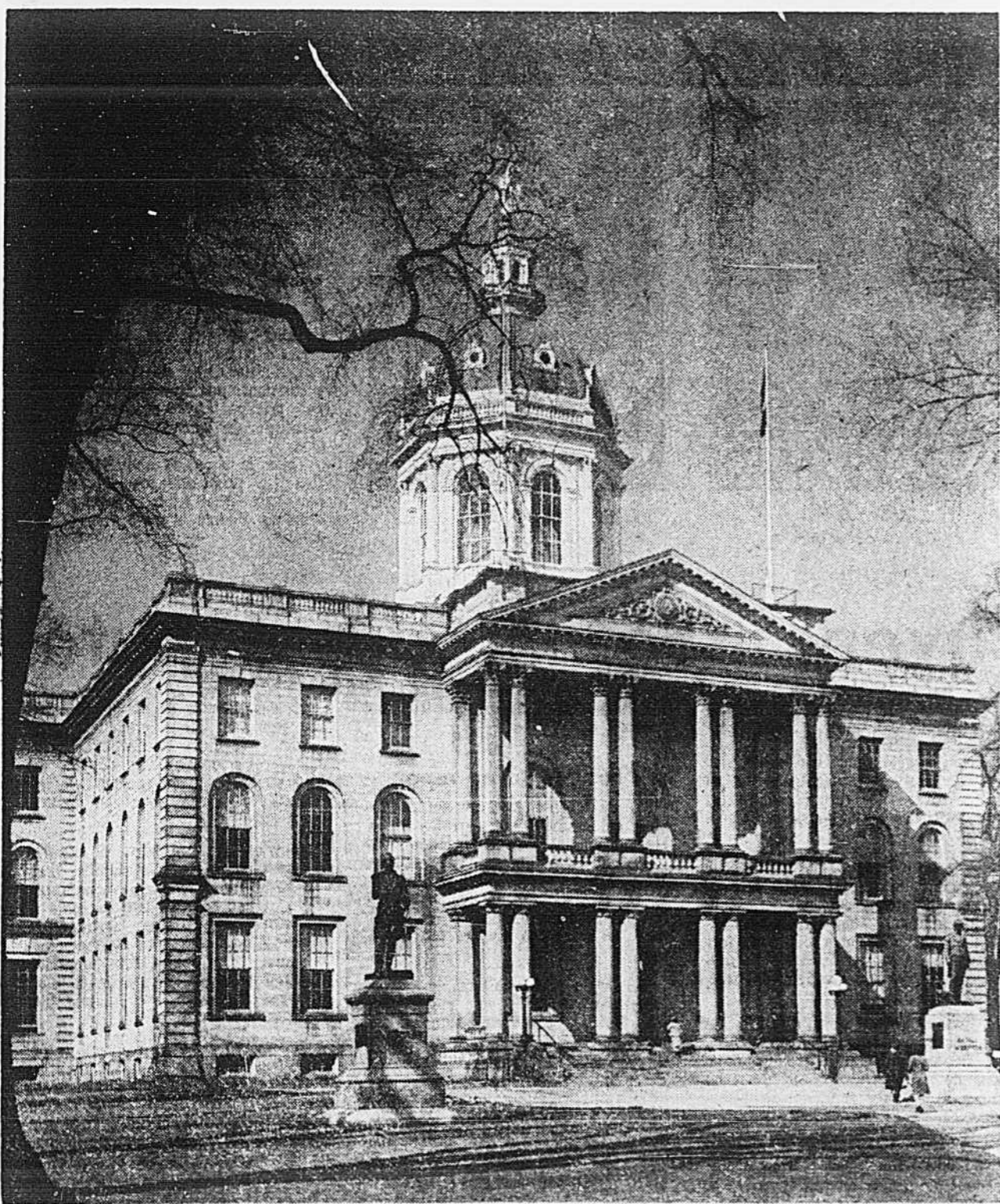
Nixon absent

Pour un syndicaliste, M. David Lenz, une seule chose compte: "Enfoncer Nixon".

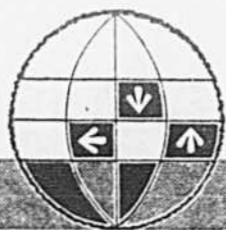
Avec un grand sourire, le sénateur McCloskey accueille cette profession de foi: "Je comprends que l'on en ait assez de Nixon. Ce que je souhaite, c'est que ceux qui pensent ainsi votent pour moi".

Richard Nixon ne s'est pas déplacé dans le New Hampshire, mais un comité pour sa réélection s'est constitué. Il s'adresse aux électeurs par la poste. Pour le directeur de ce comité, M. John Sias, un événement considérable travaille en faveur du président sortant, son voyage en Chine qui a précédé de peu le scrutin.

Le principal journal de Concord, le "Manchester Union Leader", est de tendance conservatrice. Ses candidats sont tout trouvés: ce sont le maire de Los Angeles, M. Sam Yorty, chez les démocrates, et M. John Ashbrooke chez les républicains. Mais l'influence du journal sur les électeurs semble peu importante. Il n'a vu juste qu'une fois, en 1958, il y a quatorze ans de cela.



Concord, une petite ville bien connue des Franco-américains, est le siège du Capitole du New Hampshire, un édifice imposant.



PLEINS FEUX SUR L'ACTUALITE

Diététistes, physiothérapeutes, ergothérapeutes

Grève mal engagée mais rien à perdre

Jeanne DESROCHERS
chroniqueur
de bien-être



C'EST une grève mal engagée, le temps était mal choisi. Elles le savent, "mais nous n'avons rien à perdre, disent-elles, et peut-être quelque chose à gagner".

Elles sont 450, des diététistes, des physiothérapeutes, des ergothérapeutes, qui entreprennent à Montréal et à Québec leur 5e semaine de grève; qui ont répondu non à l'unanimité aux dernières offres patronales, et qui répondraient encore non avec la même unanimité, même si depuis deux semaines, c'est le silence complet du côté négociations.

Toute la fonction publique menace de débrayer bientôt, et le public harcelé, surtout depuis que les éléments s'en mêlent, peut difficilement sympathiser avec ces trois petits groupes de travailleurs de la santé, qu'on connaît bien mal.

Que les diététistes y soient ou pas, peut-on manger plus mal dans les hôpitaux? A moins de se casser un membre ou de paralyser, on n'entend à peu près jamais parler de la physiothérapeute. Quant à l'ergothérapeute, personne ne sait ce qu'elle fait au juste.

Commençons donc par cette inconnue. En médecine physique, son travail est intimement lié avec celui de la physiothérapeute.

La physiothérapeute se sert de l'eau, de la chaleur, de l'exercice,

pour obtenir la récupération maximale de l'usage d'un membre malade ou accidenté. L'ergothérapeute, à l'aide d'activités dirigées, remet au travail le membre affecté. Par exemple, la physiothérapeute réchauffera le muscle d'une épaule arthritique. Le patient passera ensuite chez l'ergothérapeute, qui verra à ce que l'épaule soit mise à contribution par un travail suivi, d'une durée calculée.

La physiothérapeute ayant obtenu une récupération maximale, l'ergothérapeute demande: "Qu'est-ce qu'on fait maintenant?"

Une maison aménagée

Elle est particulièrement responsable des activités de la vie quotidienne, elle peut prévoir l'aménagement de la maison pour le retour du patient, avec l'objectif de rendre ce dernier le plus autonome possible. Elle cherchera avec le patient des façons d'en arriver à ce qu'il se lave et s'habille seul. Un patient qui n'a plus qu'une main devra éliminer de ses vêtements les boutons difficiles; il pourra équiper sa cuisine d'appareils spéciaux, apprendre à couper la viande dans son assiette, etc.

Il y a aussi la question du retour sur le marché du travail. Un ouvrier de la construction doit être surveillé quand il recommence à grimper dans les échelles. Une dactylo dont les mains ont été abîmées doit vérifier si elle peut se réadapter à son métier, ou s'il faut en apprendre un autre.

Une place de choix

L'ergothérapeute a une place de choix dans l'équipe de soins des hôpitaux psychiatriques. Le patient qui ne peut communiquer verbalement avec le psychiatre s'exprimera par le dessin ou un travail d'artisan, et l'ergothérapeute pourra suivre son évolution.

De la physiothérapeute, on attend parfois des miracles. Est-ce que je

vais marcher à nouveau? Ce sont des miracles de diplomatie qu'il faut expliquer au patient qu'on ne peut prendre les étapes qu'une à la fois. "Commençons par bouger le genou, ensuite on verra". La motivation du patient est évidemment un grand facteur de réussite. Au départ, tous les espoirs sont permis, à l'exception de très rares cas où les examens neurologiques révèlent une détérioration indéniable.

Les patients ne répondent pas toujours à l'attente de la physiothérapeute. Ils ne récupèrent pas tous au maximum. Et c'est toujours une déception. C'est, semble-t-il, l'aspect le plus difficile de la profession.

Tout ce qui sort des cuisines

Et nous arrivons à la diététiste, peut-être la plus mal utilisée de tous les professionnels de la santé. Sa responsabilité, c'est l'alimentation; tout ce qui entre dans la cuisine, et tout ce qu'on en fait. Que les aliments soient bien cuits, appétissants, contenant tous les éléments nutritifs qu'ils devraient contenir, et qu'ils soient adaptés aux besoins thérapeutiques des malades, cela dépend d'elles.

Evidemment, elles n'y arrivent pas. Elles servent surtout de chef du personnel dans les cuisines. Chef d'un personnel qu'elles n'ont pas choisi, qu'elles n'ont à peu près pas de possibilités de former. Responsable d'une matière première qui a bien des chances d'être complètement gaspillée en chemin (même si on aurait cru qu'il n'y a pas moyen de rater un steak spencer, il arrive dans l'assiette, proche parent du hamburger).

Les diététistes des gros hôpitaux ont 18 fonctions différentes, qui peuvent relever de l'administration, de la recherche, du programme, de la thérapeutique, de l'enseignement. Elles sont 600 en tout dans la province, dont 65 pour cent sont employées par les hôpitaux et le gouvernement. 200 postes restent à combler, et actuellement il ne sort que 30 diététistes par an de nos universités.

Les trois groupes, qui sont presque entièrement formés de femmes, sont les seuls parmi les 11 professions paramédicales qui n'ont pas encore obtenu le salaire, et donc le statut, équivalent à leur formation universitaire. En 1966, elles étaient au même palier que les travailleurs sociaux. Ceux-ci ont fait depuis un bond qui laisse leurs consœurs loin derrière. (Le salaire de base des travailleurs sociaux est de \$7,475, celui des physiothérapeutes, de \$6,334).

Le temps était peut-être mal choisi pour essayer de se faire entendre, dans la cacophonie des griefs actuels. "Mais il fallait livrer la bataille un jour ou l'autre, disent les porte-parole des trois groupes. Perdues dans la négociation de la fonction publique, nous n'aurions pas été entendues. C'est une question de rattrapage; nous n'avons jamais été reconnues comme professionnelles. On nous traite comme des petites jeunes filles qui occupent leurs loisirs, avant de se marier. Alors que de plus en plus, nous restons dans la profession, mariées ou non.

"L'avenir est à la médecine communautaire. Dans les équipes médicales qui se préparent, nous voulons prendre notre place comme des professionnelles autonomes, reconnues et payées à leur mérite."



La relation qui s'établit entre la physiothérapeute et son malade est très précieuse. De la motivation du malade, dépend en grande partie sa guérison.

SONDAGE GALLUP

Tous droits réservés

"La sécession du Québec, grave ou non pour le pays?" Les opinions ne bougent pas

par l'Institut canadien d'opinion publique

Ces deux dernières années, l'attitude des Canadiens au sujet des conséquences pour le reste du Canada d'une sécession du Québec s'est très peu modifiée. Malgré la crise d'octobre, et les revendications du Parti Québécois, les Canadiens ont gardé la même opinion qu'au milieu de 1971 au sujet de cette possibilité. A l'échelle du Canada tout entier, 3% de moins de gens estiment que cela poserait de graves difficultés au pays, alors que 4% de plus croient le contraire.

La proportion de ceux qui pensent que la sécession n'aurait pas de conséquences graves est restée sensiblement la même, dans les Maritimes, en Ontario et dans l'Ouest.

Bien que la proportion de ceux qui croient que ces conséquences seraient

graves est légèrement plus élevée en Ontario aujourd'hui.

Dans les Maritimes, par contre, 18% plus de gens qu'il y a deux ans, pensent que la séparation du Québec du Canada serait sans grandes conséquences.

Au Québec, un pour cent de moins de gens sont portés à croire que la sécession entraînerait des conséquences graves.

La question posée était la suivante: "Si le Québec quittait la Confédération, estimez-vous que cela aurait des conséquences graves pour le Canada?"

	Tres ou assez grave	Pas grave du tout	Ne sait pas
Canada : 1966	48%	28%	24%
1970	61	29	10
Aujourd'hui	58	32	10
Maritimes	55	39	6
Québec	64	26	10
Ontario	60	30	10
Ouest	49	39	12

REVUE ET RÉSUMÉE LA SEMAINE



CYRILLE P. FELTEAU

CONTRAIREMENT au dicton, parfois les semaines se suivent... et se ressemblent. Après le retour de M. Nixon de Pékin, il a fallu qu'une autre tempête, accompagnée celle-là de verglas, s'abatte sur le Québec. Si la grève des cols bleus de Montréal avait été totale comme la semaine précédente, on aurait assisté à un autre beau gâchis.

Dans bien des coins de la province, cependant, et tout particulièrement à Montréal, la panne générale d'électricité a fait des siennes, causant des embarras à tout le monde. En certains endroits, elle s'est prolongée pendant neuf heures, ce qui équivalait à un record. Après des recherches intensives, les ingénieurs de l'Hydro-Québec en ont localisé la cause: la rupture, à Lévis, d'un câble de transmission de la Manicouagan, évidemment par suite de la tempête.

"Une semaine qui a changé le monde"

Le voyage d'une semaine du président des Etats-Unis en Chine, ses longs en-

tretiens avec MM. Chou En-lai et Mao Tse-toung ont pris fin dans une atmosphère de cordialité et de chaleur qui contrastait avec celle de la réception à l'aéroport de Pékin. Entre les deux super-puissances, la glace semble rompue. Après le banquet d'adieu donné à Changhaï, après la signature d'un long communiqué qui témoigne de l'ampleur des pourparlers, le président Nixon a déclaré en présence du premier ministre Chou En-lai: "Cette semaine a changé le monde... Les peuples chinois et américains ont le sort du monde entre leurs mains..."

Aux Etats-Unis comme ailleurs, à l'exception de Taïpeh, l'opinion a réagi favorablement à ce voyage historique, qui marque vraiment un tournant dans les relations entre les grandes puissances.

Catastrophe en Virginie de l'Ouest

Plus d'une centaine de morts et au moins 4,000 sans-abri, tel est le bilan provisoire de la catastrophe qui s'est abattue sur une vallée des Monts Appalaches, aux Etats-Unis, lorsque, après des pluies diluviennes, un barrage rudimentaire a cédé, laissant s'écouler un véritable mur d'eau et de boue sur une douzaine de villages

miniers. Beaucoup de victimes ont péri emportées par les eaux, d'autres ont été ensevelies sous un flot de boue qui fauchait leurs maisons. La pluie incessante, le brouillard et la disparition des routes sous les éboulis, ont considérablement gêné l'acheminement des secours.

Israël trappe au Liban et en Syrie

Les raids massifs de l'armée et de l'aviation israéliennes contre les fedayine retranchés dans le sud du Liban permettront-ils enfin à l'armée libanaise de maîtriser une fois pour toutes ces guérilleros qui causent depuis tant d'années des maux de tête aux gouvernants libanais? On peut le croire à la suite de ces véritables expéditions punitives dans la région de l'Arkoub, les plus importantes depuis la guerre de 1967. Israël ne s'est pas contenté de sévir contre ses ennemis jurés, il a également bombardé des camps de réfugiés palestiniens, dont le nombre s'élève à plus de 300,000 au Liban. Ce pays a protesté avec vigueur auprès du Conseil de sécurité des Nations-unies, qui s'est empressé de sommer Israël d'évacuer le Sud-Liban. Quelques jours plus tard, les forces israéliennes frappaient un autre coup-surprise en Syrie.

Asile refusé à deux Cubains

Deux jeunes Cubains qui croyaient pouvoir obtenir l'asile politique au Canada en occupant notre ambassade à La Havane en ont été quittes pour leur peine. Après quelques heures

d'occupation, l'ambassadeur du Canada à La Havane, M. Ken Brown, a réussi à convaincre Rigolato Polo, 22 ans, et Evariste Emilio Perez, 32 ans, que tous leurs efforts en ce sens n'aboutiraient à rien, puisque, en dehors de son territoire, le Canada ne reconnaît à personne le droit à l'asile politique.

Enquête sur le crime organisé

Encore une autre enquête! dira-t-on. Celle-là était dans l'air depuis la publication, l'été dernier, d'un Livre blanc à l'Assemblée nationale. Comme il se doit, c'est le ministre de la Justice du Québec, Me Jérôme Choquette, qui a annoncé la tenue de cette enquête. "le plus tôt possible", par la Commission de police du Québec.

Une grève se termine, une autre se transforme en lock-out

La circulation aérienne est à peu près revenue à la normale dans tous les aéroports du Canada, quelques jours après la décision des techniciens en électronique de rentrer au travail en attendant le scrutin national sur l'entente intervenue dimanche dans la capitale fédérale.

L'entente accordée des augmentations de salaires à neuf catégories de techniciens. Celles-ci varient de 14 à 22 p. 100 en trois étapes réparties sur une période de 25 mois. Elles sont rétroactives au 1er juillet dernier. Le syndicat demandait une augmentation de 23,7 p. 100 répartie sur une période de 24 mois.

techniciens de Radio-Canada qui se poursuivaient depuis des semaines à travers le pays, elles ont abouti à un lock-out qui paralyse toute la programmation de la Société.

Coup de maître des douaniers français

Les douaniers français ont réussi un coup de maître en arraisonnant le chalutier "Le Caprice des temps" et en saisissant sa principale cargaison constituée de 935 livres d'heroïne pure, camouflée dans sa coque de béton.

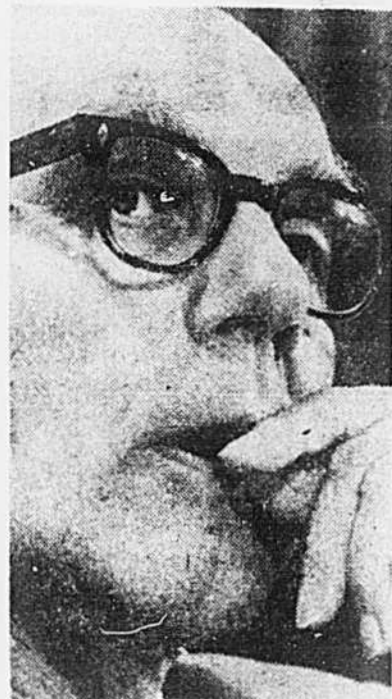
En fait, il s'agit de la plus importante saisie jamais effectuée dans ce domaine dans l'histoire mondiale. Cette saisie se devait d'être effectuée à Marseille, puisque cette ville est considérée comme le centre mondial de raffinement de l'heroïne et comme le point de départ de l'alimentation mondiale dans ce domaine.

L'affaire Geoffroy

A la Chambre des communes comme dans les organes d'information, l'affaire Geoffroy a poursuivi son cours. Pour la deuxième fois, le premier ministre, M. Trudeau, a refusé à l'opposition la tenue d'une enquête sur cette affaire, affirmant que rien d'important n'avait été caché au public et que les "irrégularités" étaient dues uniquement à des erreurs administratives.

Malgré tout, on en apprend chaque jour un peu plus sur cette étrange affaire, par exemple que le notaire Yves Geoffroy avait pu quitter le pays grâce à un passeport constitué à l'aide des documents d'état civil d'un parent décédé de sa seconde épouse.

De l'affaire Geoffroy au bilinguisme, Trudeau se retrouve sur la défensive



M. Robert Stanfield ... il est désolé

OTTAWA — Depuis les premiers réajustements de l'affaire Geoffroy, l'opposition n'a jamais cessé de harceler le gouvernement et ce dernier, pour l'une des rares fois depuis quatre ans, s'est retrouvé sur la défensive.

C'est peut-être le meilleur indice d'élections prochaines et la preuve que les insinuations de l'opposition, des conservateurs surtout, sur Geoffroy, le sigle de la R.C.M.P., la monarchie, le bilinguisme et le "French Power" font mal.

Cette semaine, peu de jours se sont écoulés sans qu'un seul mot ne soit prononcé aux Communes sur l'affaire Geoffroy.

"Le grand justicier" et principal teneur conservateur dans l'histoire Geoffroy s'est vu comme si soudainement sa ou ses sources de renseignements s'étaient soudainement tarées, ou comme si le plaideur de Calgary avait cessé de le ou les écouter.

Des éléments secrets

Depuis dix jours, on avait l'impression que M. Eldon Woolliams était au courant du dossier, que ce-

lui-ci comportait des éléments secrets compromettants pour le gouvernement et que le député de Calgary-Nord avait résolu de les dévoiler au compte-gouttes, histoire de prolonger quelque peu le supplice.

D'ailleurs, une série d'appels téléphoniques auprès des trois grands organes d'information de la Métropole, par des personnes ne voulant que le bonheur des époux Geoffroy, le laissent croire également.

L'attitude du solliciteur général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, dont le moins qu'on puisse dire c'est qu'il n'a pas encore réussi à maîtriser l'art de s'expliquer clairement aux Communes, ne diminuait en rien la suspicion qui enveloppait ce mariage contracté dans des circonstances inusitées.

Il ne fallait rien de plus pour que dans les milieux politiques ou taouais on commence à déceler des odeurs de scandale, comme celles qui marqueraient au fer rouge une époque encore récente de la vie politique canadienne.

Pour certains, c'était la revanche de Raymond Denis qui revenait

hanter des personnages qui l'auraient laissé tomber à une autre époque.

Pour d'autres, c'était enfin l'occasion de discréditer "la Mafia libérale de Montréal", "le French Power" qui prend tant de place sur les banquettes ministérielles aux Communes et dans les officines de l'administration fédérale.

A ce sujet, d'ailleurs, certains observateurs fédéraux anglophones n'ont pas voulu "partir en peur" devant les séances de contre-interrogatoire menées en Chambre par M. Woolliams. Plusieurs se sont demandés si cette même opposition aurait fait preuve d'une telle virulence si le portefeuille du solliciteur général avait été détenu par un anglophone.

De la monarchie ... à la RCMP

Simultanément d'ailleurs, le ministère du solliciteur général était également l'objet d'une autre controverse, celle-là portant sur les changements apportés au sigle de la RCMP, histoire qui permet de nouveau à l'opposition de faire le

procès du gouvernement en l'accusant de vouloir se départir de la monarchie.

De là à ranimer la querelle sur le bilinguisme, sur le bilinguisme dans la fonction publique fédérale et la déchéance dans laquelle seraient tombés les fonctionnaires fédéraux unilingues de carrière, il n'y avait qu'un pas. Et il fut franchi assez allégrement par quelques députés conservateurs durant les dernières heures du débat en réponse à l'adresse au discours du Trône.

Au moment où ces lignes sont rédigées, Yves Geoffroy n'a pas encore réintégré sa cellule de St-Vincent-de-Paul et son épouse n'a pas repris ses cours au CEGEP Édouard-Montpetit. Le gouvernement, par l'entremise de M. Trudeau, a refusé catégoriquement d'instituer une enquête judiciaire sur les circonstances entourant la fuite et le voyage de noces des époux Geoffroy.

Certains aspects de cette affaire demeurent obscurs et le gouvernement Trudeau semble résolu à attendre les résultats de recherches policières avant d'en dire davan-



Marcel DESJARDINS de notre bureau d'Ottawa

tage soit sur l'émission des passeports, soit sur la permission accordée à Geoffroy.

Petites et grandes questions

Le premier ministre, vendredi dernier, accusait l'opposition de recourir aux mensonges pour discréditer le gouvernement qu'il dirige parce qu'elle ne possède pas de solutions de rechange.

L'opposition a démontré qu'elle était prête à passer à l'attaque et que celle-ci ne portera pas exclusivement sur les grandes politiques gouvernementales. Et cela même bert Stanfield affirmait que les propos de ses députés sur le bilinguisme et les langues officielles le désolent.

"Fuite" ministérielle à Québec

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Après Ottawa, c'est au tour de Québec de connaître une fuite d'importance en matière d'information politique.

Cette fois, il ne s'agit pas de la publication d'un document comme le fameux rapport du comité fédéral sur les investissements étrangers, mais de la publication de renseignements contenus dans des documents strictement confidentiels — les procès-verbaux des réunions du conseil des ministres.

On sait qu'en principe, ces procès-verbaux doivent demeurer secrets et que seuls le secrétaire général du conseil exécutif, M. Julien Chouinard, ainsi que les membres du conseil des ministres peuvent en prendre connaissance.

Or, dans son édition de jeudi, le quotidien québécois Le Soleil, sous la signature de son correspondant politique M. Normand Girard, publie, en s'appuyant sur nul autre document que les procès-verbaux des réunions du conseil des ministres, une nouvelle version des faits relatifs aux divergences d'opinions qui auraient existé au sein du conseil des ministres sur la question de l'assurance-chômage.

Nouvelle version

Cette nouvelle version des faits, si elle ne faisait que confirmer ce qui a déjà été écrit, ne révélerait aucune importance. Cependant, elle fait tout le contraire et elle met même en doute ce qu'avaient déjà dit à ce sujet les ministres Claude Castonguay, Jean-Paul L'Allier et Jean Chouinard ou leurs porte-parole.

On se souvient que la semaine der-

nière ces trois ministres avaient fait savoir qu'ils n'avaient pas assisté à la réunion du conseil des ministres au cours de laquelle le gouvernement avait décidé de son attitude définitive sur la question de l'assurance-chômage. M. Castonguay avait même déclaré ne pas avoir été consulté.

S'appuyant sur les procès-verbaux, M. Girard affirme en effet que ces trois ministres furent bel et bien consultés avant que le gouvernement décide de capituler sur la question de l'assurance-chômage.

"Les ministres Jean-Paul L'Allier et Claude Castonguay étaient bel et bien présents comme M. Jean Chouinard du reste, nonobstant toute présentation contraire de leur part à la séance du conseil des ministres au cours de laquelle une décision a été arrêtée au sujet de l'assurance-chômage", écrit M. Girard.

Séance du 9 février

"Il ressort des procès-verbaux, précise M. Girard, que la décision de principe d'étendre les bénéfices de l'assurance-chômage fédérale aux employés des régies gouvernementales et aux fonctionnaires a été prise à la séance du 9 février 1972, soit immédiatement après que MM. Castonguay, L'Allier et Chouinard eurent rencontré les centrales syndicales.

"A cette réunion du conseil des ministres du 9 février, affirme M. Girard, MM. L'Allier, Chouinard et Castonguay étaient présents. Les procès-verbaux en donnent la preuve."

Que signifie la publication de ces renseignements? Sont-ils exacts? D'où provient la fuite?

Ce sont des questions que l'on se posait hier dans la capitale québécoise.

Une chose ne fait pas de doute: le correspondant du quotidien Le Soleil, qui avait lui-même publié la semaine dernière des déclarations de MM. Castonguay, L'Allier et Chouinard ou de leurs porte-parole, ne put inventer de toutes pièces le contenu des procès-verbaux.

S'il ne l'a pas fait, qui a décidé de passer outre au secret des délibérations du conseil des ministres pour faire savoir au grand public que les trois ministres furent consultés?

Il ne peut s'agir du secrétaire général du conseil de l'exécutif à moins que l'on mette en doute sa parole.

M. Chouinard a en effet affirmé hier au cours d'une conversation avec un représentant de la presse que ce n'est pas lui qui a communiqué à M. Girard les renseignements contenus dans les procès-verbaux.

"J'ignore où M. Girard a pris ses renseignements", a dit M. Chouinard. Les procès-verbaux des réunions du conseil des ministres sont gardés sous verrous et seuls les ministres peuvent en prendre connaissance."

Si ce n'est pas Chouinard, qui est-ce? Une source ministérielle qui aurait passé outre au secret qui doit entourer les réunions du conseil des ministres?

On le saura peut-être la semaine prochaine à l'occasion de l'ouverture de la session.

Le Parti Québécois a déjà formulé des critiques sévères au sujet de la décision du gouvernement et qui portent à croire qu'il exigera la semaine prochaine des explications de la part du premier ministre Robert Bourassa, à la fois sur la fuite et sur l'attitude du gouvernement.



Armand Bois

Maison du Québec en Belgique

de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le gouvernement québécois a reconfirmé hier sa décision d'ouvrir une maison du Québec en Belgique, mais, contrairement à ce qu'annonçait jeudi un quotidien bruxellois, cette maison sera inaugurée probablement au cours de l'été et non au mois d'avril.

L'annonce de l'ouverture d'une maison à Bruxelles avait été faite en janvier dernier par le ministre québécois de l'Industrie et du Commerce, M. Gérard D. Lévesque.

Actuellement, les préparatifs d'ouverture suivent tout simplement leur train, a dit un fonctionnaire québécois, et la nouvelle "mission" québécoise entrera en fonction au cours de l'été à Bruxelles. Elle s'occupera de promouvoir tant les échanges culturels, techniques qu'économiques.

Le Québec possède à l'heure actuelle trois types de "représentation" à l'étranger. Les bureaux (Boston, Chicago, Dallas, Los Angeles et bientôt Tokyo); les maisons (Milan et bientôt Bruxelles); les délégations générales (Paris, Londres, New York).

Service aérien Canada-Chine

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement fédéral est disposé à entreprendre immédiatement des entretiens avec la Chine afin de conclure une entente pour la création d'un service aérien entre les deux pays.

Aux Communes, vendredi, le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a rappelé que le gouvernement canadien avait déjà fait connaître ses intentions aux Chinois et qu'il était disposé à étudier les modalités d'une entente.

M. Jamieson n'a pas voulu préciser laquelle des deux grandes compagnies canadiennes, Air-Canada et le Canadien Pacifique, se verrait confier l'éventuelle liaison Canada-Chine.

Le ministre a aussi souligné que le deuxième aéroport de Toronto, celui de Pickering aurait un caractère international, tout comme Ste-Scholastique.

Par conséquent, il faut s'attendre à ce que des lignes étrangères puissent y posséder des terminus.

Judi, le député néo-démocrate d'Oshawa Whitby, M. Ed Broadbent, avait souhaité que le gouvernement fédéral modifie sa politique afin qu'un plus grand nombre de lignes aériennes étrangères fassent escale dans la région torontoise. Il trouve que Montréal est présentement favorisée sous ce plan.

Le combat Samson-Bois: pas avant l'été prochain

par François TREPANIER de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Les militants du Ralliement créditiste devront probablement attendre jusqu'à l'été prochain, si ce n'est pas l'automne, avant de savoir qui sortira "knock-out" du combat opposant M. Camil Samson et M. Armand Bois.

C'est là du moins ce qu'indiquent deux décisions annoncées hier par le président du Ralliement créditiste, M. Phil Cossette.

Ces décisions sont de retarder de quelques semaines les assises générales du parti qui devaient avoir lieu à Québec les 18 et 19 mars et de convoquer pour les mêmes dates une réunion du Conseil provincial du parti.

M. Cossette a précisé que c'est par suite de l'incendie qui a complètement ravagé le Motel des Laurentides à Beauport en banlieue de Québec que les dirigeants du parti ont été forcés de remettre à plus tard cette réunion.

On sait que c'est à cet endroit que devait avoir lieu le congrès annuel du parti. Le président du congrès, M. Roland Tétreault, a dit qu'il a tenté de trouver une autre salle pour permettre la tenue des assises, mais qu'il en a été incapable, les autres hôtels de Québec exigeant un prix trop exorbitant.

Reunion du conseil provincial

Quant à la réunion du Conseil provincial, elle aura lieu à Québec au Motel Universel. Il s'agira en fait de la première réunion de cet organisme depuis la fondation du parti. Le Conseil provincial regroupe 345 personnes, soit l'exécutif du parti, le caucus des députés, les candidats crédités défaites lors de la dernière élection et deux délégués par comté.

M. Cossette a précisé que la tâche du Conseil sera de déterminer une nouvelle date pour la tenue des assises de même qu'une date pour la tenue d'un congrès de leadership.

Cependant, d'après le président du congrès, il est possible que ces deux réunions soient reportées à plus tard si des élections fédérales ont lieu au mois de juin.

"S'il y a des élections fédérales, a dit M. Tétreault, vous allez comprendre comme moi que les assises et le congrès à la chefferie devront être retardés."

Congrès au leadership

Le président du parti, M. Phil Cossette, a indiqué, par ailleurs, qu'il est possible que le Conseil provincial discute lors de sa réunion de la possibilité de tenir un congrès de leadership en même temps que les assises.

Toutefois, de l'avis de M. Cossette, un tel geste irait à l'encontre de la

résolution adoptée l'an dernier par les membres du parti pour la tenue d'un congrès d'orientation.

"C'est la raison pour laquelle je verrais mal les assises en même temps qu'un congrès de leadership", a dit M. Cossette.

On sait d'autre part que le caucus des députés du parti s'est prononcé publiquement en faveur d'un congrès de leadership qui n'aurait lieu qu'à l'automne. Ceci signifie que d'ici là M. Samson prendrait ses ordres de l'un de ses adversaires, le chef intérimaire Armand Bois.

Le président du parti a refusé enfin de commenter les récentes déclarations faites par l'ex-leader parlementaire du parti, M. Bernard Dumont.

On sait que ce dernier a accusé M. Cossette de même que les députés du parti d'avoir ourdi un complot pour évincer de son poste, M. Camil Samson.

Surprise

Dans les milieux politiques, c'est avec étonnement que l'on a appris, hier, la décision des dirigeants du parti de reporter à plus tard la tenue des assises.

D'après certains organisateurs, il aurait été facile en effet de trouver un autre local pour permettre la tenue du congrès aux dates prévues.

On se demande maintenant si cette décision ne fait pas partie d'un plan bien précis pour permettre à l'exécutif du parti de consolider ses positions. Un tel plan permettrait en outre de mettre un terme à la campagne de M. Dumont en vue de faire réélire M. Samson dans les plus brefs délais comme chef du parti.



Camil Samson

La "désindustrialisation" du Canada s'accroît depuis les dernières années

— James Laxer

Selon M. James Laxer, chef du groupe "waffle" du Nouveau Parti démocratique, le Canada est hanté par le spectre de la "désindustrialisation".

Prenant la parole hier soir à la séance d'ouverture d'un colloque de trois jours du NPQ-Québec sur l'économie, M. Laxer a cité à l'appui de sa thèse le rapport publié en octobre dernier par le Conseil des sciences du Canada.

Ce rapport démontre que durant les deux dernières années, la proportion des travailleurs dans l'industrie secondaire a diminué de 21 à 19 pour cent. Le document souligne en outre que la création projetée de 120.000 emplois pendant ces mêmes années, dans le secteur manufacturier, ne s'est pas réalisée.

"A moins que la situation ne change, a noté M. Laxer, nous devien-

drons de plus en plus dépendants des industries primaires et tertiaires".

Pacte de l'auto

Parlant des négociations entre le Canada et les Etats-Unis sur le pacte de l'automobile, M. Laxer s'est dit d'avis que s'il est impossible de conclure une entente assurée à l'industrie canadienne une production équivalente au nombre de voitures nord-américaines vendues sur le marché canadien, le seul choix était la nationalisation de l'industrie de l'automobile.

Il a souligné que les Canadiens produisaient encore moins d'automobiles qu'ils n'en achetaient.

Le chef du groupe "waffle" a déploré par ailleurs le fait que les Etats-Unis cherchent de plus en plus à accaparer nos ressources naturelles et énergétiques.

Il a affirmé que le projet de la Baie James limiterait le Québec au rôle de pourvoyeur d'électricité pour l'Etat de New York.

Il a reconnu que la réalisation du projet créerait des milliers d'emplois temporaires pour les ouvriers de la construction, mais a ajouté qu'à longue échéance, elle causerait la perte de dizaine de milliers d'emplois permanents dans l'industrie secondaire en rendant l'industrie newyorkaise encore plus compétitive vis-à-vis de l'industrie québécoise.

M. Laxer a répété enfin que le principe de l'auto-détermination devait primer dans les relations entre le peuple du Québec et celui du Canada anglais.

Les autres conférenciers à la séance d'hier soir étaient MM. Claude Lemerle, éditorialiste au Devoir, Mario Dumais, professeur d'économie à l'Université du Québec et Gabriel Gagnon, membre du NPQ-Québec.

Les participants au colloque se diviseront en ateliers aujourd'hui, et dimanche, ce sera l'assemblée plénière, suivie du discours de M. Raymond Laliberté, chef du NPQ-Québec.

Jacques Dextrase nommé chef d'état-major des forces armées

OTTAWA (PC) — Le lieutenant-général Jacques Dextrase, de Montréal, a été nommé chef d'état-major des Forces armées canadiennes. Il succède au général Frederick Sharp, qui prendra sa retraite.

Le nouveau chef d'état-major, qui est âgé de 52 ans, obtiendra le grade de général, en prenant ses nouvelles fonctions le 15 septembre.

Le ministère de la Défense nationale a également annoncé que le lieutenant-général Michael Dare, de Montréal, chef d'état-major adjoint, était nommé au Conseil privé en date du 1er mai. Le lieutenant-général est âgé de 54 ans et est également originaire de Montréal.

Son travail consistera à conseiller le gouvernement dans l'élaboration de nouvelles mesures plus efficaces pour faire face aux désastres naturels et d'autres cas d'urgence.

C'est le lieutenant-général Dextrase qui occupera le poste de chef d'état-major adjoint du 1er mai au 15 septembre. Depuis décembre 1970, il était directeur du personnel des Forces ar-

mées canadiennes. Le ministère de la Défense a fait savoir qu'il désignera plus tard quelqu'un d'autre à ce poste.

Carrière

Né à Montréal, en août 1919, le général Dextrase a étudié au Collège Saint-Joseph, de Berthierville et s'est enrôlé dans le corps des Fusiliers Mont-Royal, en 1940.

Il a obtenu son brevet d'officier, après son entraînement à l'école militaire de Brockville. Il a combattu outre-mer avec les Fusiliers Mont-Royal et, à 24 ans, il était commandant du régiment.

Durant un combat, à Groniten, aux Pays-Bas, il avait persuadé un général allemand de se rendre, succès qui lui a mérité une barre de plus à l'insigne de mérite DSO.

A la fin de la guerre, il a occupé un poste à la direction de la Singer Manufacturing Co., de Montréal. Il retournerait toutefois dans les rangs militaires en 1950, pour commander le 2ème bataillon du Royal 22e Régiment, en Corée.

Apprenez à aimer l'hiver.

Fuyez-le, et vous l'aimerez. Troquez vos galoches pour un maillot de bain, les bancs de neige pour les îles tropicales, les coups de froid pour un chaud soleil.

Fuyez. Eastern facilitera votre évasion. Car nous avons bien des tours dans notre sac, des centaines de moyens pratiques et fort économiques de fuir l'hiver.

Ajoutez-y une foule de services gratuits, d'excursions et distractions gratuites, le tout à des prix vraiment à la portée de tous.

Voyez un peu ce que contient notre corne d'abondance. Ensuite, appelez votre agent de voyages ou bien Eastern. Le mot de passe, c'est "J'en ai assez de l'hiver!"

Quand on hait l'hiver, on le fuit.

Allons. En route vers le soleil.



"Libre comme l'air", une exclusivité Eastern.

Vous n'aimez pas les itinéraires rigides? Vous préférez fuir vers le soleil, libre comme l'air, et prendre ce qui vient? Eh bien, nous vous offrons une occasion extraordinaire, le voyage en Classe Loisir. Ça peut ne rien vous coûter.

Vous achetez un billet pour une destination Eastern, ** en précisant "Classe Loisir". On vous inscrit sur la liste d'un vol, et vous vous présentez 20 minutes avant le départ.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Deux îles pour une. Une offre exclusive d'Eastern. **Puerto Rico et St-Thomas.**

Nous vous accueillerons à l'aéroport de San Juan. Apéritif à votre hôtel climatisé sur la plage, visite du vieux San Juan, puis pleine liberté de jouir de la vie à Puerto Rico pendant 8 jours et 7 nuits.

Quand vous voudrez, vous volerez faire du lèche-vitrine et nocer à St-Thomas. Transferts terrestres, excursions et transport aérien sont gratuits.

Si vous préférez une voiture de louage aux transferts et excursions, nous vous fournirons une auto de Hertz à des tarifs fort intéressants.

Le prix de \$360.45 US* par personne inclut le transport aérien. (FRCO)

St-Thomas et Ste-Croix. La tentation des boutiques d'un port franc et de boîtes de nuit hyperactives vous y attend pour 8 jours et 7 nuits.

Choix de 5 magnifiques hôtels à St-Thomas, sports nautiques, pêche et tennis.

Ajoutez-y, gratis, une nuit, deux repas et le vol retour à Ste-Croix. St-Thomas et Ste-Croix sont à vous pour \$334.00 US* par personne, y compris le transport aérien. (FTVI)

Allons jouer au golf en plein hiver.

Venez perfectionner votre golf et votre teint à **Dorado Beach, Puerto Rico**, pendant 7 jours et 6 nuits. Frais de joute, voiturettes, entreposage des bâtons, accès aux leçons de golf et de tennis, deux repas par jour, coquetels d'accueil au rhum, transferts terrestres et transport aérien vous coûteront \$615.00 US* par personne. (GODB)

À **Cerro Mar Beach, Puerto Rico**, passez 7 jours et 6 nuits dans un tout nouvel hôtel climatisé, avec veranda particulière. Deux repas par jour, frais de joute, accès illimité au sauna et au club de santé, transferts terrestres et transport aérien, environ \$511.00 US* par personne. (GGCB)

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Miami, Florida.

Il n'y a pas que les riches rentiers qui peuvent jouer au golf en hiver. Voyez un peu: 7 jours et 6 nuits au somptueux Doral Country Club, deux repas par jour, frais de joute et transport aérien coûtent \$383.00 US* par personne. C'est en profitant de tels voyages que les riches continuent de s'enrichir. (GOCO)

Nous offrons aux gommeux de nombreux autres voyages, à destinations et prix variés. Si vos bois et vos fers ont besoin d'exercice, venez consulter Eastern.

Allons pêcher de gros poissons.

Venez passer 7 jours et 6 nuits au Motel Aztec à Miami Beach. Le séjour inclut deux demi-journées de pêche en haute mer à bord du "Sea Hunt", l'équipement, les appâts, deux repas par jour, les transferts terrestres et le transport aérien pour le prix de \$306.00 US* par personne. (GGAM)

Pour plus de variété, rendez-vous à Bahia Mar, Fort Lauderdale pour 7 jours et 6 nuits. Deux demi-journées de pêche en haute mer, une demi-journée de pêche sur récifs, équipement, appâts, transferts terrestres et transport aérien. \$346.00 US* par personne. (GGBM)

Allons rêver dans un monde féerique. **Gratis.**

Des vacances pas ordinaires dans un monde hors de l'ordinaire...

Il s'agit des programmes deux-pour-un exclusifs à Eastern. Par exemple, vous passez une belle semaine à Miami ou à Fort Lauderdale, et aussi une journée de rêve, qui ne vous coûte rien sauf vos frais personnels, au Monde de Walt Disney.

Volé vers Miami ou Fort Lauderdale. Vous logerez dans l'un de 29 magnifiques hôtels.

Le transfert terrestre et deux repas par jour sont inclus.

Ensuite, allez passer gratis une journée au Royaume Enchanté.

Le vol aller-retour entre Miami et Orlando, une voiture de louage à millage illimité, l'admission et le transport à l'intérieur du Royaume, tout cela est gratuit.

Cette semaine de soleil, de sable et de mer, cette journée de retour à l'enfance vous coûteront seulement \$322.50 US* par personne. Pour les enfants, c'est à peu près moitié prix. (GGDM)

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Le Royaume Enchanté.

Que diriez-vous de 3 jours et 2 nuits au Monde de Walt Disney, de loger au Contemporary Resort ou au Village Polynésien, juste au centre des activités?

On vous y offrira un tour guidé, l'usage illimité des trams, monorails et barques, 3 billets d'entrée au Parc thématique du Royaume Enchanté, 18 billets d'admission aux amusements du Parc, \$18 de bons pour le golf, les barques, le ski nautique, la bicyclette, l'équitation, le tir à l'arc. (WDW2-EA)

Vous pouvez aussi loger tout près à un motel et disposer d'une voiture à millage illimité. Stationnement, admission, utilisation du système de transport, tour guidé, 6 bons d'admission aux principaux amusements et un carnet de 9 bons pour d'autres distractions sont inclus. (GOCF)

Ces quelques jours au Monde de Walt Disney coûtent \$235.90 US* par personne si vous logez sur les lieux ou à partir de \$214.50 US* si vous logez dans un hôtel voisin. Ajoutez-y un voyage vers une île, et le coût du séjour au Royaume Enchanté est inclus dans les prix indiqués ci-après.

Nous irons au Monde de Walt Disney, et puis nous irons jouer dans une île.

Dans l'île de votre choix. Si vous avez l'intention de visiter le Royaume Enchanté, vous êtes déjà à mi-chemin d'une île tropicale.

Si vous êtes en route pour une île, ajoutez le Royaume Enchanté à votre itinéraire. Des vacances, vous en aurez pour plus que votre argent.

Le Royaume Enchanté plus San Juan, Puerto Rico.

Quand vous aurez retrouvé votre jeunesse au Monde de Walt Disney, filez vous divertir 6 jours et 5 nuits à San Juan.

Deux repas par jour, des coquetels d'accueil dans deux célèbres boîtes de nuit et l'admission au chalet de la piste de course El Comandante vous coûteront \$440.75 US* par personne, transport aérien compris. (GOPR)



Le Royaume Enchanté plus une ou deux îles Vierges.

Allons jouer dans une île jolie, à St-Thomas ou à Ste-Croix, pendant 6 jours et 5 nuits. Le séjour, deux repas par jour, une excursion autour de l'île vous coûteront \$461.00 US* par personne, transport aérien compris. (GOST)

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Evadons-nous vers San Juan.

Dans un apariel bien à vous: pour 7 jours et 6 nuits, votre propre appartement, très vaste, tout équipé, avec service d'entretien.

Prix, \$292.00 US* par personne, sur la base de quatre par chambre. (CL60)

Dans une pension peu coûteuse: Arcos Blancos, El Emajagua, El Patio ou Interline pour 7 jours et 6 nuits. Excursion gratuite, entrée gratuite aux courses. A partir de \$273.00 US* par personne. (GHP-1)

Dans un hôtel luxueux: choix parmi une douzaine des meilleurs hôtels de San Juan. Le séjour de 7 jours, 6 nuits coûte \$306.00 US* par personne. (GHP-2)

Tous ces prix incluent le transport aérien aller-retour.

Nous allons au Mexique. Venez-vous?

Mexico, ville vivante, où des soleils violents succèdent à des nuits de velours noir... Venez y passer 7 jours et 6 nuits. Vous visiterez la ville, vous aurez des billets pour les courses de chevaux et le jeu alai, une réception-coquetel et un apéritif gratuit au bar Monte Cassino. Vous voudrez visiter les pyramides de Teotihuacan, le château de Chapultepec, les jardins flottants de Xochimilco, le temple de Quetzalcoatl? Votre agent de voyages y verra.

Cette semaine à Mexico coûte \$289.00 US* par personne, y compris le transport aérien. (MTA5)

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Alliez vivre comme les millionnaires.

Avant même que Dorval n'annonce les premiers flocons de neige, la plupart des millionnaires filent se détendre dans leur villa sous les tropiques. Eh bien, Eastern vous offre l'une de ces villas, en Jamaïque.

Piscine, plage, jardinier, femme de chambre, cordon-bleu, tout est compris — car il est évident que peu de millionnaires font leur ménage et leur cuisine.

Votre premier dîner sera servi à la lueur des candélabres. Votre villa, elle peut être sise à Montego Bay, Ochos Rios, Discovery Bay ou Duncan's Bay.

Si vous êtes dix amis à partager une villa de 5 chambres, ça vous coûtera seulement \$322.50 US* par personne pour 7 nuits. Oui donc a parlé de millionnaires? (CL53)

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

Si la section économie est complète, vous voyagez en première classe sans frais additionnels. Si tout l'avion est complet, vous ne partez pas tout de suite.

La beauté de l'affaire, c'est que nous vous donnerons gratis la première place libre à bord de notre prochain avion disponible.

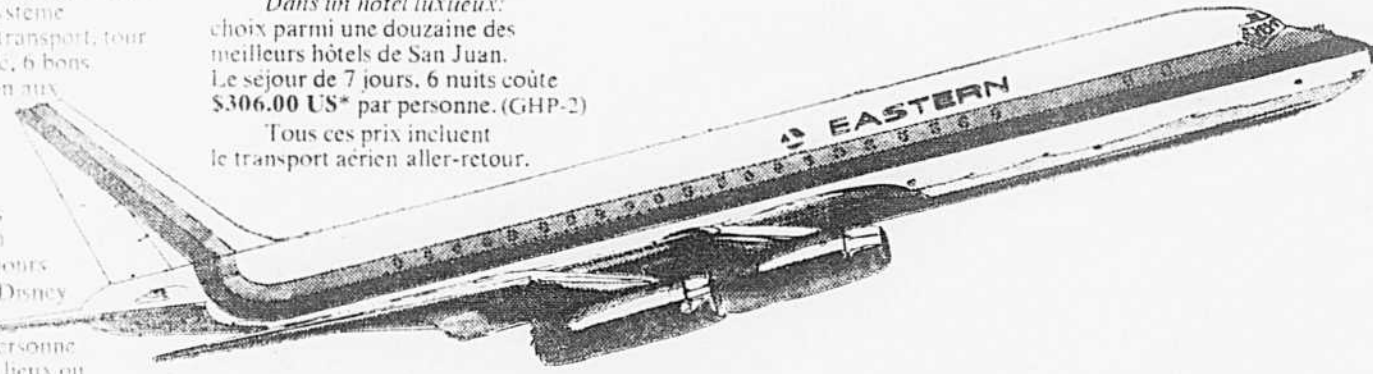
Votre billet vous sera remboursé.

Vous volerez vers le soleil, libre comme l'air et les poches pleines de beaux dollars. Mais il faut s'y prendre d'avance: le nombre de places en Classe Loisir est limité.

Peu d'argent, un peu de temps, voilà qui suffit pour passer de belles vacances.

*Logement à deux personnes par chambre. Tous les prix sont en dollars US et incluent le transport aérien. **Exclé les Bermudes, les Bahamas, la Jamaïque et le "Air Shuttle".

† Le M.S. Sunward hat pavillon non-éteign. et le M.T.S. Galaxie, pavillon gris. Ces navires sont conformes aux standards de sécurité international 1960 pour navires à passagers et aussi aux règlements de sécurité incendie de 1964.



Terre des Hommes est prête à revivre!

par Lise BLAIS

Même si elle dort enfouie bien au chaud sous sa couverture de neige, Terre des Hommes est prête à reprendre vie dès que la baguette magique du premier magistrat de la métropole l'aura touchée.

En effet, sous une apparente léthargie, Terre des Hommes a continué de vivre et a même fourmillé d'activités durant la saison froide.

Contrairement aux années passées, alors qu'on tentait de maintenir une certaine permanence dans une situa-

tion temporaire, cette année, avec l'assurance des subventions provinciales pour trois autres saisons et la conviction chez plusieurs que Terre des Hommes est là pour rester, la direction générale a décidé d'assurer la permanence pendant l'hiver.

C'est ainsi que 400 personnes, en moyenne ont travaillé sur les îles depuis la fermeture l'automne dernier.

Une partie de ce personnel a d'abord été affectée à la liquidation du matériel constituant les exhibits.

On s'est ensuite affairé aux travaux

d'hivernement. Puis, lorsque la neige est venue, on est entré résolument dans les ateliers.

Dans les ateliers

Au garage du minirail, situé à l'extrémité est de l'île Notre-Dame, une cinquantaine d'hommes travaillent à la réfection des petits trains bleus et des petits trains jaunes.

Au total, ces deux minirails comptent 511 wagons qu'il faut remettre en état après chaque saison. Ils sont conduits, comme on le sait, par des pilotes automatiques, système électronique de grande précision qui requiert des mises au point périodiques.

En plus de vérifier toute la mécanique, les employés font également la toilette extérieure des wagons, soit la peinture, la réparation des sièges et des toiles, etc.

Lorsque nous sommes passés à l'atelier cette semaine, ils s'affairaient à remplacer les sièges du minirail bleu. Ces sièges, qui étaient recouverts de lanières de plastique comme des chaises de jardin, seront maintenant faits tout d'une pièce. On a décidé de les remplacer au complet cette année parce que les lanières de plastique constituaient une cible trop facile pour les vandales. Il fallait, semble-t-il, les remplacer très souvent au cours de la saison estivale.

Il n'y a pas qu'à l'entrepôt du minirail où ça bourdonne d'activité.

Et la peinture...

Près de la nouvelle station de l'Express des îles, située dans le secteur du pavillon des loisirs sur l'île Notre-Dame, se trouve un petit atelier identifié par trois mots: Sirégraphie, Lettrage, Peinture.

Un coup d'oeil à l'intérieur nous fait voir une équipe d'hommes en train de rafraîchir des affiches qui nous sont familières, comme le plan des îles, par exemple. Il y a aussi des peintres qui colorent des pancartes. D'autres mettent de l'ordre dans la boutique. A les voir à l'oeuvre, on croirait que l'ouverture des îles est pour demain.

L'audio-visuel

Mais l'atelier qui impressionne encore davantage, c'est celui de l'audio-visuel.

Situé dans l'ancien pavillon Général Electric sur l'île Ste-Hélène, cet atelier renferme du matériel évalué à plusieurs milliers de dollars.

On y trouve, notamment, 3.000 bobines de film, 3.000 disques, 3.000 bandes magnétiques et 25.000 diapositives.

Durant la saison morte, des techniciens visionnent les films, font du

montage, enregistrent de nouveaux programmes de musique pendant que d'autres spécialistes mettent au point les centaines de magnétophones, tourne-disques et autres appareils qui servent à animer les pavillons et salles de spectacles durant la belle saison.

Selon M. Attanasio, responsable de la section audio-visuelle, Terre des Hommes possède dans ce domaine des pièces d'équipement qui font l'envie de bien des directeurs de théâtre à Montréal.

Fait sans précédent cette année, les îles de l'exposition dorment au son d'une musique d'ambiance!

En musique!

Les micros extérieurs sont tenus en opération constante. Auparavant, on les enlevait à la fin de chaque saison mais cette année, les "ingénieurs du son" en sont arrivés à la conclusion que le meilleur moyen d'éviter qu'ils ne se détériorent c'est encore de les faire fonctionner continuellement. Les vibrations engendrées par la haute-fidélité constituent semble-t-il un antidote contre le froid.

Pour coordonner tout ce travail à partir duquel on finalisera la nouvelle version de Terre des Hommes 1972, M. Paul-Emile Sauvageau, directeur général depuis janvier 1971, reste en permanence sur le site.

"Une bonne part du travail que nous avons fait cet hiver, dit-il, constitue un début d'inventaire général dont le besoin se faisait sentir depuis bien longtemps."

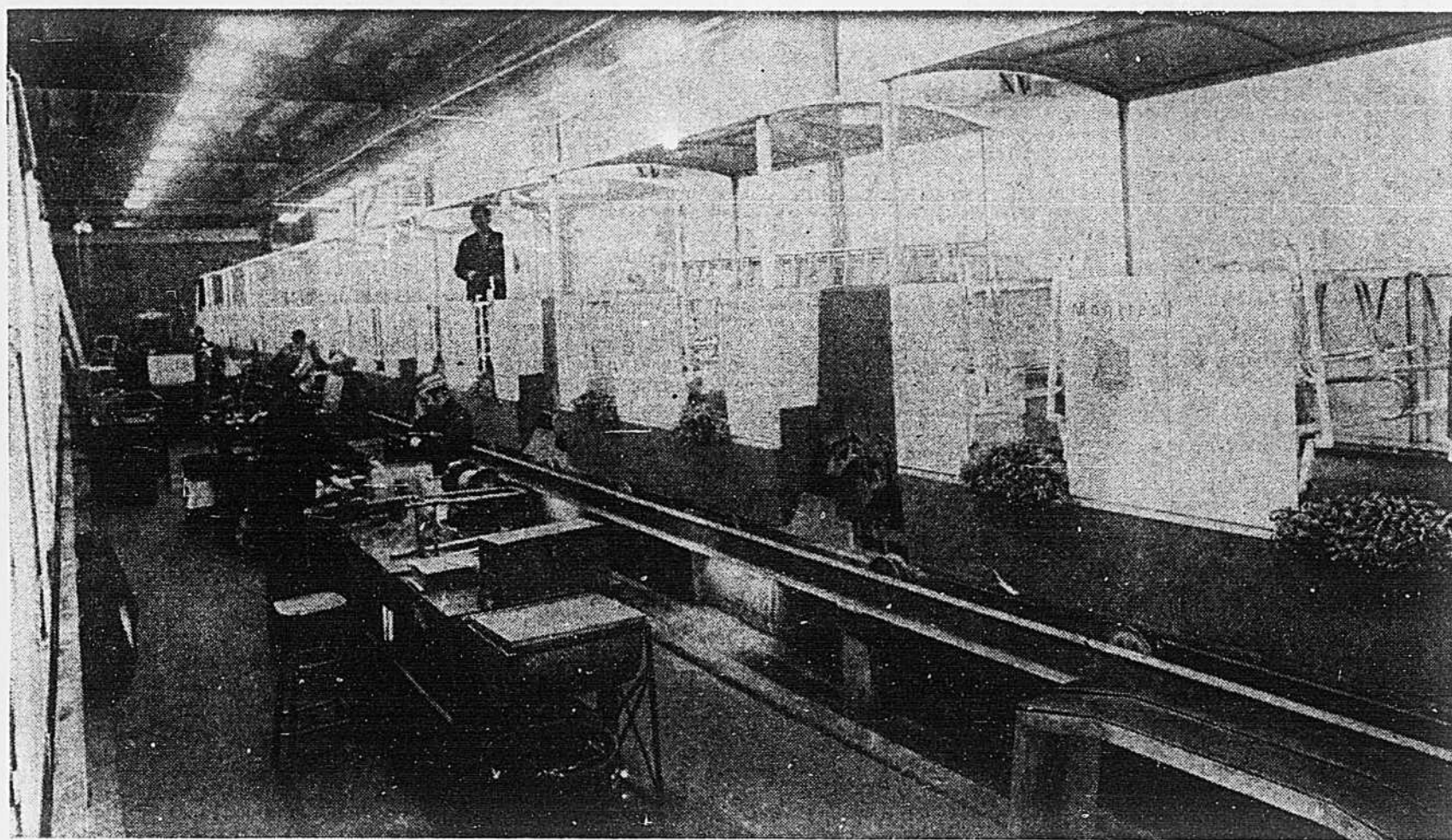
A Terre des Hommes, on est donc plus que jamais fin prêt pour un nouveau départ. C'est déjà en avant sur les saisons précédentes.

Quoi de neuf?

Quelles surprises nous réserve le programme de 1972? "La formule d'admission sera quelque peu modifiée, le transport dans les îles aura été amélioré et on mettra un peu plus l'accent sur le plein air et la participation du public", nous révèle M. Sauvageau.

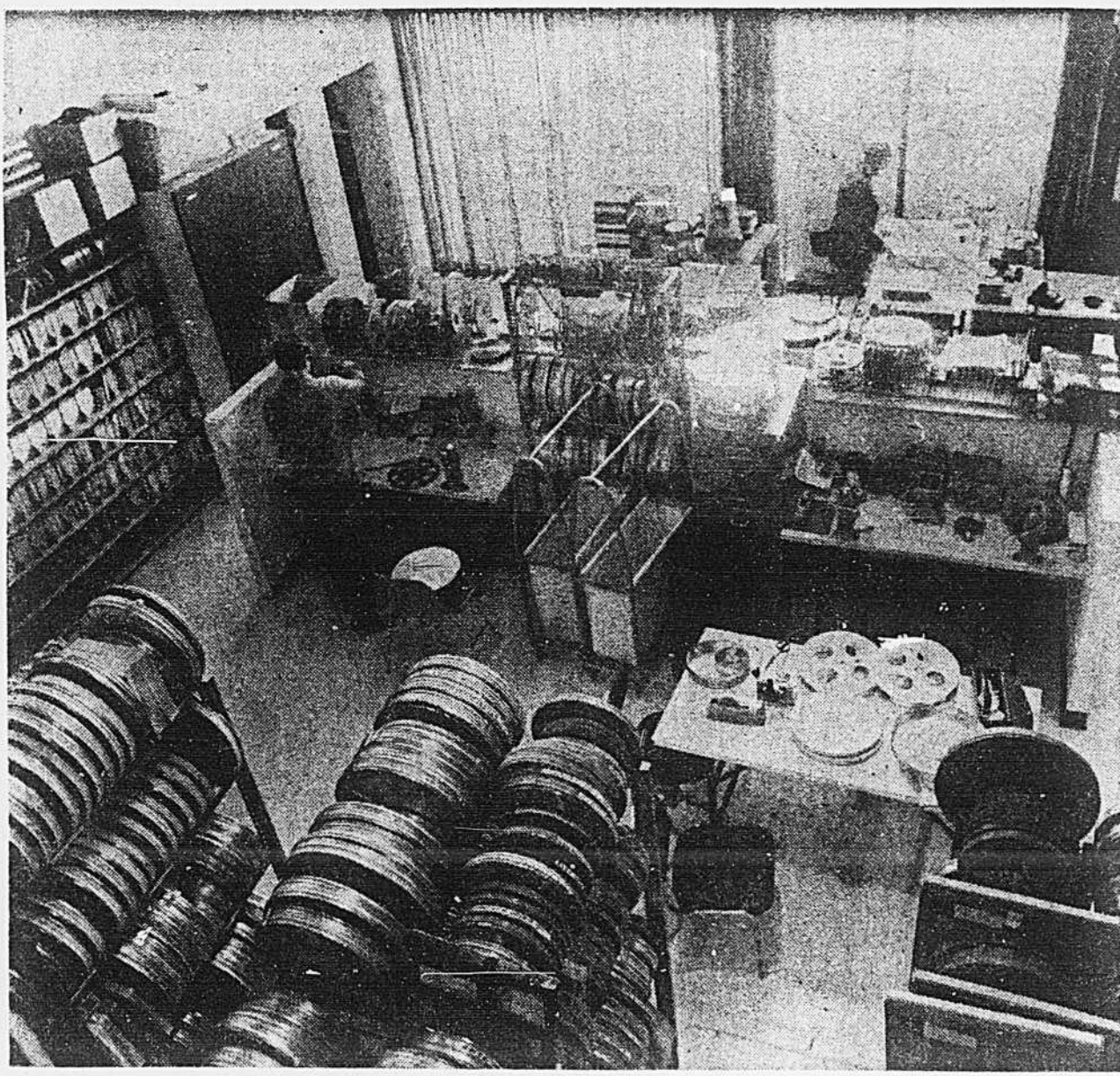
Ce n'est qu'au cours des prochains jours qu'on en saura cependant un peu plus long à ce chapitre. M. Drapeau doit donner bientôt une conférence de presse et, en attendant, le directeur général se refuse à en dire davantage.

"J'attends les formules bleues", dit-il. Les formules bleues, ce sont les résolutions du comité exécutif. Il y en a au moins une officielle: Terre des Hommes ouvrira ses portes du 15 juin au 4 septembre, tout comme l'an



photos Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

• L'entrepôt où l'on fait l'entretien des minirails ressemble à une véritable po-



• Le pavillon de l'audio-visuel, situé sur l'île Ste-Hélène, constitue l'atelier le mieux équipé de tout le site. Il renferme du matériel évalué à plusieurs milliers de dollars. On y travaille continuellement depuis la fermeture à l'automne dernier.

CONCOURS \$60,000

FÉLICITATIONS À LA GAGNANTE DE CETTE SEMAINE:

Madame Claire Girard
6751, 1ère avenue, Rosemont, Montréal (408)

ELLE GAGNE UNE FORD "GRAN TORINO" COMME CELLE-CI ET PARCE QU'ELLE EST UNE ABONNÉE À DOMICILE, ELLE GAGNE AUSSI UNE GROSSE TÉLÉCOULEUR "ELECTROHOME"

FÉLICITATIONS AUSSI À SON PORTEUR:
Marius Castonguay
6634, 1ère avenue
Rosemont, Montréal
QUI GAGNE \$200

ATTENTION!

— Ce n'est pas fini... LA PRESSE FERA TIRER 8 AUTRES FORD "GRAN TORINO" 1972. UNE PAR SEMAINE PENDANT 8 SEMAINES

— De plus... TOUTES LES LETTRES SERONT CONSERVÉES POUR LES TIRAGES DES AUTRES PRIX ET DU GROS LOT DU 27 AVRIL.

PARTICIPEZ AU CONCOURS \$60.000 TOUTES LES SEMAINES ET AUGMENTEZ VOS CHANCES POUR LE GROS LOT!

BONNE CHANCE!

ASSOCIATION SÉPARADE FRANCOPHONE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

mardi 7 mars 1972, 19h30
Synagogue Spanish & Portuguese
4894 Ave. St-Kevin
Montréal 252.

PROGRAMME

- Nomination du président de séance
- Rapport moral du président
- Rapport financier du trésorier
- Questions diverses
- Dissolution du comité actuel
- Rapport du président du comité de nomination
- Élection du nouveau comité
- Café et rafraîchissements

CET AVIS TIENT LIEU DE CONVOCATION

COLLÈGE FRANÇAIS

185 Ouest Fairmount

- Reconnu d'INTÉRÊT PUBLIC
- Membre de l'A.C.Q.
- Collège mixte ouvert aux élèves canadiens-français, français et néo-canadiens.

INSCRIPTIONS

- *PRIMAIRE: — (Transport des jeunes écoliers par autobus scolaire).
- *SECONDAIRE: — Secondaire I: EXAMEN D'ADMISSION pour élèves de 6e année, les samedis 4 mars et 11 mars de 9 à 12 h.
- Secondaire II, III, IV.
- Secondaire V (options littéraires et scientifiques).
- *COLLÉGIAL: — Collégial I et II (Préparation au D.E.C.: Diplôme d'Études Collégiales).

CONCENTRATIONS en:
Sciences pures et appliquées
Sciences de la santé
Sciences humaines
Sciences de l'administration
Arts
Lettres

*Préparation aux séries A, B, C, D du baccalauréat français.
N.B. Autobus scolaires pour la Rue-Sud (St-Benoît, Ste-Hubert, Candiac) et Ville de Laval (Châteauguay, Couillard, Ste-Victoire-Paul) pour le transport des étudiants du secondaire et collégial.

Pour renseignements et inscriptions:
272-0754 - 272-1455 - 272-3848

APPRENEZ LA COMPTABILITÉ EN 16 HEURES

4 semaines

- Tous les cours donnés par des comptables agréés.
- Matière de la matière garantie.
- Un an de conseils gratuits.
- Privilège de recyclage à vie.
- Un cours de formation personnelle qui pourrait être un point tournant de votre vie.
- Cours aussi donnés en anglais.

Ministère de l'Éducation
Permis no 476

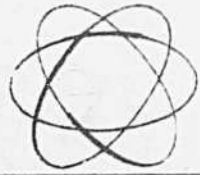
Les cours commencent mardi le 14 mars, 6:30 - 8:30
RENÉ LUSSIER, C.A. 481-5693

NOUVEAU! Les cours en français seront maintenant donnés au Palais de Commerce à la station Berri de Montréal

Ecole Commerciale London, 4920, boul. de Maisonneuve ouest

Pour obtenir des renseignements détaillés, poster ce coupon.

Nom
Adresse
Ville Téléphone



Méthode efficace et peu coûteuse pour éliminer le mercure des eaux usées

par J.-Claude PAQUET

Deux chercheurs de l'Université de Sherbrooke ont découvert récemment une méthode efficace et peu coûteuse pour éliminer presque totalement le mercure ou autres métaux lourds des eaux usées.

C'est ce que l'on apprenait hier au cours d'une conférence de presse donnée à Montréal, et à laquelle participaient les deux scientifiques qui ont mis au point le procédé: MM. Bernard Coupal, directeur du département de génie chimique, et Jean-Marc Lalancette, doyen de la faculté des sciences. Les travaux furent réalisés grâce à des subventions du Conseil national de Recherches.

Depuis quelques années, la pollution générée par le mercure a soulevé un intérêt considérable dans le monde, en raison des effets extrêmement nocifs de cet agent polluant.

Cette prise de conscience au sujet de la toxicité du mercure s'est amorcée vers la fin des années 50, alors qu'entre 1953 et 1960, 111 personnes furent sérieusement intoxiquées par le mercure dans la baie de Minamata au Japon. Cinquante d'entre elles moururent, les autres devinrent aveugles ou chabues. La cause a pu être attribuée au chlorure de méthyle mercuré, provenant d'usines de fabrication de matières plastiques et qui, déversé dans la mer, avait été absorbé par les poissons.

Dans une communication scientifique qu'il présentait récemment à Montréal, le Dr Henry Hirschfeld, de l'Université de New York, a souligné que les poissons peuvent contenir des doses alarmantes de mercure. Ce mercure, disait-il, pour qu'il passe

dans les tissus, doit être transformé en composés d'organo-mercure. Il est ainsi assimilé et il devient par la suite dangereux pour l'homme de consommer la chair de ces poissons, car il s'y trouve déjà à l'état de composé organique et passe très facilement dans l'organisme humain.

Selon des statistiques, il y a une trentaine d'années l'homme consommait en moyenne 35 milligrammes de mercure par semaine, alors qu'il en absorbe aujourd'hui environ 750 milligrammes.

Et le Québec, comme on le sait, est loin d'être épargné de cette forme de pollution. En effet, le gouvernement a déjà interdit de nombreuses pêches commerciales dans les cours d'eau de la province, et notamment la pêche à l'anguille. Le Saint-Laurent charrie forcément une partie des énormes quantités de mercure déversées dans les Grands Lacs.

La Régie des eaux du Québec affirme qu'une ordonnance interdit aux sociétés québécoises de verser quelque quantité de mercure que ce soit dans les cours d'eau, mais des scientifiques sont fort sceptiques quant au réalisme d'une telle ordonnance, convaincus qu'elle ne peut être intégralement respectée par les industries québécoises de chlore et de matières plastiques.

D'ailleurs, comme l'a déjà dit M. Ralph Nader, le Québec ne se distingue pas nécessairement par sa sévérité contre les entreprises responsables de pollution.

Le mercure est utilisé en grande quantité par les industries de synthèse organique, celles notamment qui produisent du chlore et des matières

plastiques. Dans la production du chlore et de la soude caustique, le mercure joue le rôle de cathode, et dans la production des matières plastiques, celui de catalyseur, c'est-à-dire d'accélérateur d'une réaction chimique.

Pour donner une idée de l'importance du mercure dans ce type d'industries, rappelons qu'une entreprise qui produit cent tonnes de chlore par jour, a besoin de 75 tonnes de mercure. Le mercure est évidemment réutilisé mais on ne peut empêcher des pertes constantes. La consommation canadienne de mercure est de l'ordre de 200 tonnes par année.

Certes, l'industrie a tout intérêt à récupérer le mercure perdu dans l'opération, étant donné le coût très élevé de ce métal (plus de trente dollars la livre). Mais certains procédés de récupération sont eux-mêmes très coûteux et l'industrie trouve plus économique de rejeter ce mercure dans les eaux usées.

Depuis que plusieurs pays ont appliqué une réglementation très sévère contre la pollution par le mercure, des procédés de récupération ont surgi, qui utilisent le charbon actif ou des électrodes d'argent. Ces procédés, comme on l'a dit, sont coûteux et ne parviennent pas à une concentration extrêmement basse du mercure dans l'eau ainsi traitée.

Le procédé mis au point par l'équipe interdisciplinaire de l'Université de Sherbrooke est caractérisé par l'extrême simplicité des opérations, par le coût très bas d'installation et d'opération, et aussi par sa remarquable efficacité. En effet, on parvient à éliminer 99,998 pour 100 du mercure des eaux traitées.

C'est la tourbe qui constitue le principal élément de ce filtre à mercure. Il ne faut évidemment pas entendre par là du gazon, mais ce qu'il est convenu de désigner en anglais sous le nom de "peat moss".

La tourbe est produite par la décomposition lente (sur une période de millions d'années) de matières organiques surtout végétales, en présence d'eau et en absence d'air. Le sol québécois en recèle des quantités fantastiques: on dit qu'il serait possible d'en couvrir la surface du Québec sur une épaisseur de dix pieds.

Ce matériau fort intéressant, fait l'objet de recherches diverses à l'Université de Sherbrooke depuis quelques années. Au Canada, on lui trouve des utilisations surtout en agriculture, mais d'autres pays comme la Russie, lui ont trouvé depuis longtemps des utilisations fort diverses. Ainsi, on connaît depuis longtemps les propriétés adsorbantes de ce matériau. C'est ce qui donna l'idée aux chercheurs de l'Université de Sherbrooke d'utiliser ce matériau comme filtre à mercure.

En effet, dit le Dr Lalancette, la surface de la tourbe par unité de poids est très élevée et sa structure moléculaire comporte des groupes polaires. Les expériences poursuivies par ce groupe de chercheurs ont montré que cette surface ne peut à elle seule retenir le mercure de façon efficace, plusieurs parties par million du métal demeurant en équilibre dans la solution en présence de tourbe. Cependant, en ajoutant un agent qui peut précipiter le mercure — le sulfure de sodium — il se forme alors un sel très peu soluble, qui est adsorbé par la tourbe.

En utilisant des eaux usées industrielles contenant 500 ppm (parties par million) de mercure, le traitement par la tourbe et le sulfure de sodium a permis de réduire cette concentration à 10 parties par milliard.

Evidemment, ajoutent les chercheurs, l'adsorption de sulfure de mercure ne règle pas complètement le problème de la pollution générée par ce métal. Une deuxième opération est nécessaire pour obtenir le métal à l'état pur, soit par oxydation du sulfure. Là encore la tourbe offre une

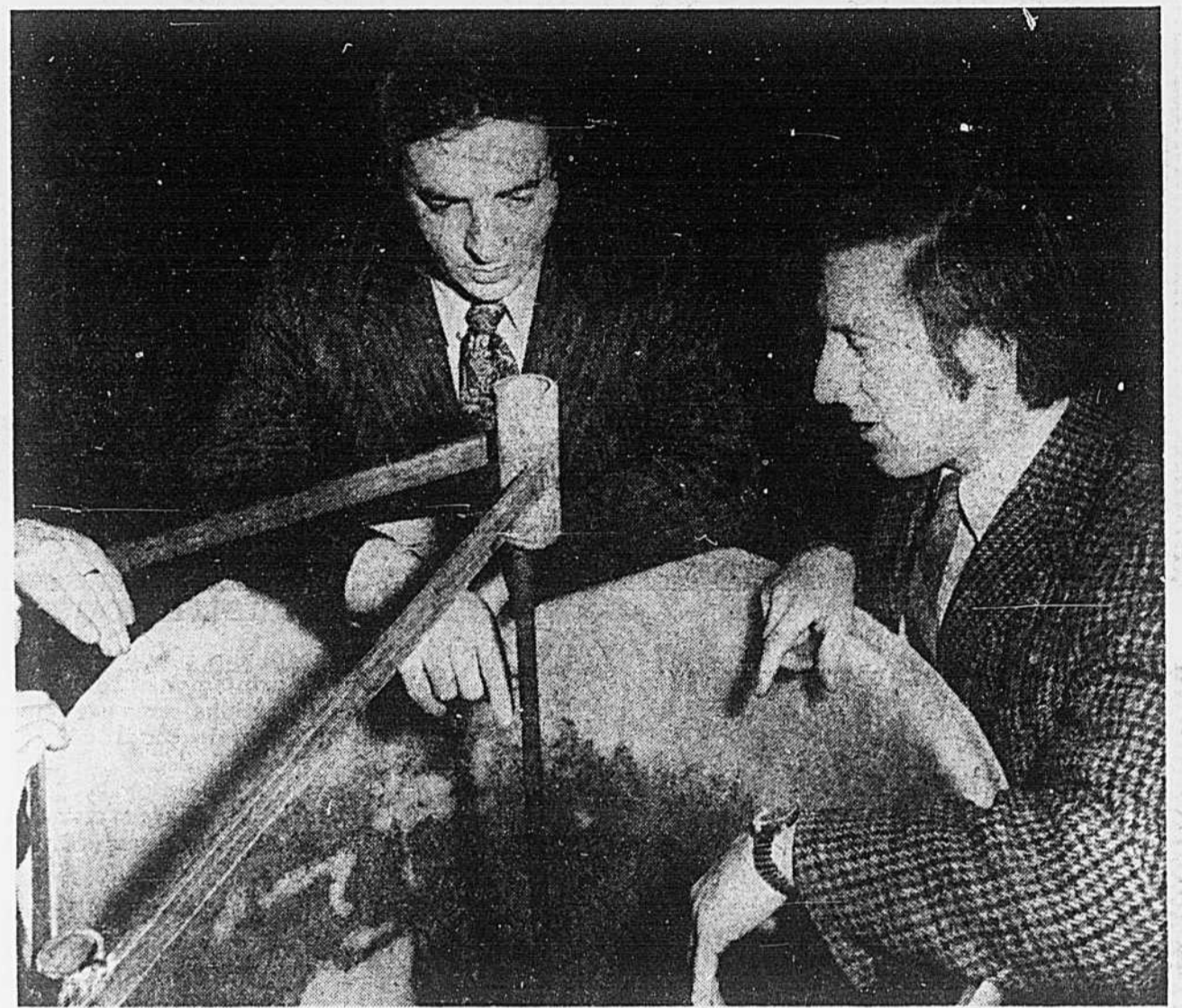
solution des plus simples. Après essorage, il suffit de brûler la tourbe pour assurer cette oxydation et permettre une récupération quantitative du mercure.

Etant donné que la tourbe peut facilement capter jusqu'à 5 pour 100 de

son poids de mercure, les volumes de matières solides à manipuler demeurent très acceptables.

Les auteurs du projet ont obtenu un brevet sur ce procédé, pour lequel des industries canadiennes et étrangères ont déjà manifesté leur intérêt.

Les Drs Coupal et Lalancette estiment qu'il leur faudra maintenant peu de temps pour en arriver à la réalisation d'un prototype industriel de ce procédé, les données obtenues en laboratoire étant maintenant concluantes.



Les Drs Jean-Marc Lalancette (à gauche) et Bernard Coupal, respectivement doyen de la Faculté des sciences et directeur du département de génie chimique, auteurs du procédé.



Une installation rudimentaire, qui a pourtant permis de déterminer la valeur adsorbante de la tourbe pour le mercure.

Winthrop trouve prématurée la réglementation sur l'hexachlorophène

Les laboratoires Winthrop, qui produisent le nettoyeur antibactérien Phisoflex, n'ont pas mis de temps à réagir devant la décision qu'a prise le ministre fédéral de la Santé de régir sévèrement l'utilisation de l'hexachlorophène.

En effet, le ministre de la Santé, M. John Munro, annonçait avant-hier qu'à compter du 15 mai prochain, les produits contenant plus de trois quarts de un pour cent (0,75%) d'hexachlorophène ne seront plus vendus que sur ordonnance médicale au Canada.

Dans un communiqué remis hier à la presse, les laboratoires Winthrop s'élevèrent contre cette décision, affirmant qu'elle est prématurée. Ils rappellent à ce sujet que le "Food and Drugs Administration" des États-Unis n'a pas encore pris de décision aussi draconienne, et que la FDA de Grand-Bretagne, après étude, n'a pas cru bon de soumettre ce produit aux exigences de l'ordonnance médicale.

La société Winthrop dit encore que "la décision de rendre Phisoflex disponible sur ordonnance pourrait en doubler le prix pour des milliers d'usagers, alors que le gouvernement et

les fabricants de produits pharmaceutiques responsables sont engagés dans une politique de réduction des prix pour les produits pharmaceutiques".

Elle soutient également, à l'encontre d'une affirmation de la direction des aliments et drogues, que "des études sur des rats et des singes ont démontré que l'hexachlorophène ne se dépose ou ne s'accumule dans aucun tissu spécifique".

Pour le bénéfice de nos lecteurs, rappelons cependant que ce n'est pas par la voix des journaux que les fabricants de produits pharmaceutiques ont appris la décision du ministre de la Santé, mais plutôt au cours d'une réunion qui fut convoquée à Ottawa le 18 février dernier, par la direction des Aliments et Drogues.

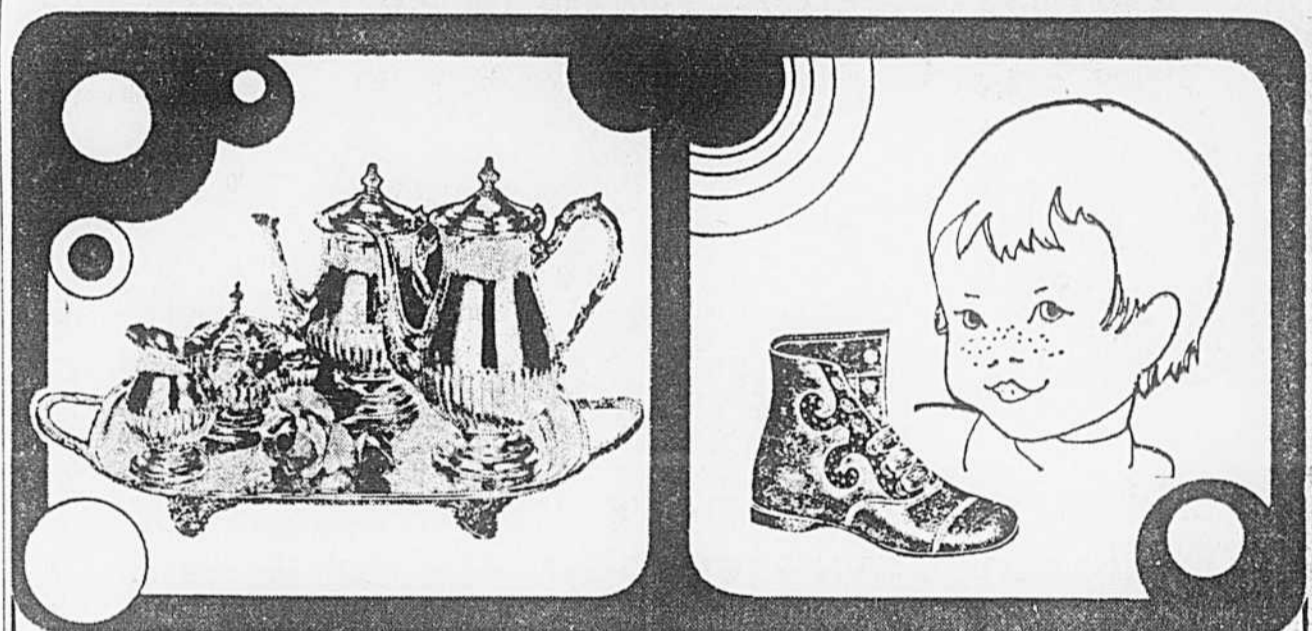
Au cours de cette réunion, que présidait le Dr A. B. Morrison, sous-ministre adjoint et directeur général de la protection de la santé, on a exposé les résultats d'études qui démontreraient la toxicité de l'hexachlorophène.

A cette occasion, le Dr Morrison a fait état d'un rapport relatant une

étude effectuée sur 32 enfants prématurés et parmi lesquels on a enregistré 6 décès. On ne peut affirmer que la mortalité est due spécifiquement à l'hexachlorophène, dit le rapport, mais on a noté dans tous les cas la présence d'œdèmes cervicaux, phénomène également observé chez des animaux traités avec ce produit.

Dans sa livraison de février, la revue américaine Clear Creek, publiée à San Francisco, enregistre un long plaidoyer contre l'utilisation de l'hexachlorophène.

On y relate l'histoire de ce produit, qui fut synthétisé il y a plus d'une trentaine d'années par le chimiste William S. Gump. Ce dernier, qui travaillait pour le compte d'une société suisse, aurait également décrit depuis très longtemps la toxicité de l'hexachlorophène. Assez curieusement souligne l'article, ce n'est pas avant 1968 que le Dr Gump a publié les résultats de cette étude. L'article souligne en outre de nombreuses études effectuées par des chercheurs américains et visant à démontrer la grande toxicité de ce produit. (par J.-C. P.)



Aubaine! Argenture et procédé antiternissure ARRIS

Vous voulez faire "revivre" votre argenterie? Eh! bien, voici une chance exceptionnelle... nous décapons et reagentons vos pièces d'orfèvrerie pour ensuite protéger cette nouvelle beauté avec le fameux procédé antiternissure ARRIS.

	Argenture et procédé antiternissure ARRIS	
	Argenture Special	Argenture et procédé antiternissure ARRIS Special
Pot à crème, format régulier	7.30	10.37
Sucrier, format moyen	7.30	9.43
Théière, format régulier	13.67	19.15
Cafetière, format régulier	13.67	19.22
Service à thé, 3 pièces, format régulier	27.55	36.43
Pot à eau, 10"	11.50	16.93
Plateau, 16" de diamètre	14.87	21.25
Couvercle pour plat de service	5.65	10.30
Monture de plat de service	9.32	12.21
Fanier à fleurs, 14"	12.81	17.87
Vase à fleurs, 5" de diamètre	7.93	11.95
Plateau, 8" de diamètre	4.75	7.75

Monsieur Russell Virtue, représentant "Arris Silver", sera au septième étage à l'Atelier Eaton du lundi 6 au samedi 11 mars, durant les heures régulières du magasin. Il vous renseignera sur les procédés argenture et antiternissure Arris. De plus, on discutera estimation.

A prix réduits! Bronzage des chaussures des tout-petits

Gardez un souvenir bien vivant de vos enfants en faisant bronzer leurs premières chaussures. Vous en faites des serre-livres ou encore vous les ajoutez à la décoration de votre pièce favorite pour en réchauffer l'atmosphère.

Bronzage	Prix courant	Special
Une chaussure (clochette en sus)	8.95	7.60
Deux chaussures (clochette en sus)	11.95	10.15
Deux chaussures en serre-livres (clochette en sus)	29.50	24.10
Deux chaussures montées sur une base de bronze et encadrées (clochette en sus)	32.95	28.00
Rondelle de hockey	14.95	12.75

20% de rabais! Bracelets de montres Solar Eaton pour dames ou messieurs

Prix courant 2.95 à 17.95
Special
236 à 1436

Achats au magasin seulement

EATON centre-ville (septième étage, Atelier Eaton), Rayon 1015

EATON

Jardin des tissus chez Eaton

Tissus Tex-Made "Merveilles du jardin"
Jusqu'au samedi 11 mars.

EATON centre-ville (deuxieme etage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 233



Tissu pour jupes paysannes
de couleurs vives, 45"

.25 le pouce

Vous pouvez vous faire des jupes paysannes avec ce tissu fait d'avril et coton. Déjà froncée à la taille, vous avez juste à mesurer votre tour de taille, soustraire 2 pouces et la faire de la longueur que vous desirez. Lavable machine. Imprimés fleuris ou patchwork variés dans les coloris de marine, rouge, vert et jaune.

Achats au magasin seulement.

EATON centre-ville (deuxieme etage),
Anjou, Pointe-Claire. Rayon 233

Démonstrations et manifestations

Au Jardin des tissus Eaton, vous trouverez toutes sortes de tissus pour le printemps et l'été. Mais ce n'est pas tout: vous y verrez des démonstrations, vous participerez à des manifestations sur l'art et la manière de coudre.

Toutes ces démonstrations ont lieu chez Eaton centre-ville, au Jardin des tissus (sauf avis contraire).

Centre-ville: lundi 6 et jeudi 9 mars de 11 h à 15 h,
mardi 7 mars, de 11 h à 14 h,

Pointe-Claire: vendredi 10 mars de 16 h à 20 h

Anjou: samedi 11 mars de 12 h à 16 h

Vous pouvez réaliser une pantajupe en 10 minutes environ. Mme Isabelle Gobeil, représentante des patrons McCall, vous montrera comment confectionner la pantajupe-portefeuille en mini ou maxi. Vous pourrez vous procurer ce nouveau patron McCall au Jardin des tissus pour vous la faire aussitôt.

Centre-ville: mardi 7 de 14 h à 17 h et mercredi 8 mars de 10 h à 13 h.

Pointe-Claire: jeudi 9 mars de 16 h à 20 h.

Anjou: vendredi 10 mars de 16 h à 20 h.

Dominion Textiles aura une représentante au Jardin des tissus chez Eaton pour démontrer l'art et la manière de coudre les tissus «BanLon». Les tissus en vente au rayon sont utilisés pour la confection.

Mercredi 8 mars de 13 h 30 à 16 h.

Jeudi 9 mars de 15 h 30 à 20 h.

Vendredi 10 mars de 12 h à 19 h.

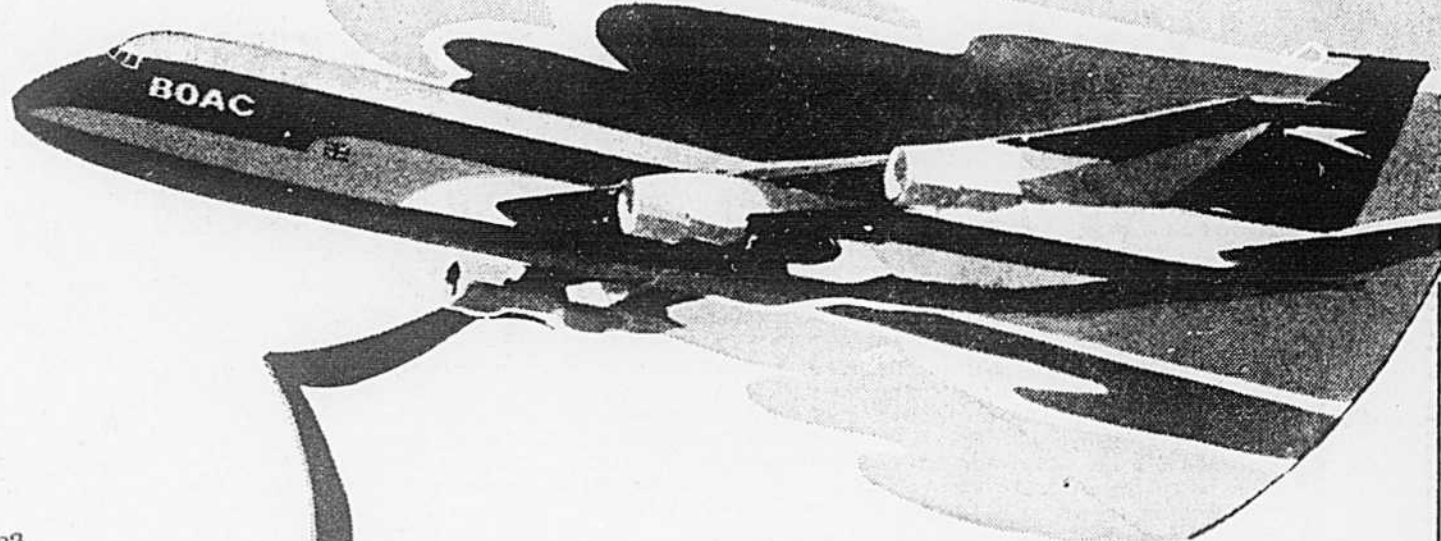
Samedi 11 mars de 10 h à 16 h.

Une représentante de la compagnie Belding Corticelli sera au Jardin des tissus pour expliquer l'emploi des différents accessoires de couture et aussi comment coudre facilement les tissus liés, les tissus liés en biais et autres.

Lundi 6 jusqu'au samedi 11 mars

Assistez aux démonstrations de confection des jupes froncées aux imprimés et coloris du printemps. Réaliser ces jupes paysannes toujours de mise est facile avec ce tissu. Et vous pouvez les faire de toute longueur allant de la mini à la maxi.

EATON



Gagnez un séjour à Londres pour deux personnes avec BOAC

Un séjour inoubliable de deux semaines. Départ de Montréal ou Toronto à bord d'un avion BOAC, séjour dans un hôtel de grande classe et possibilité d'assister à SEPT soirées musicales et théâtrales dans cette ville. Eaton se charge du transport vers (et de) Montréal ou Toronto des gagnants qui ne résideraient dans aucune de ces 2 villes. Remplissez un coupon réponse et mettez-le dans l'urne réservée à cet effet. C'est tout... et ça se passe au Jardin des tissus Eaton.

Tous gagnants au concours "Un sourire d'enfant"

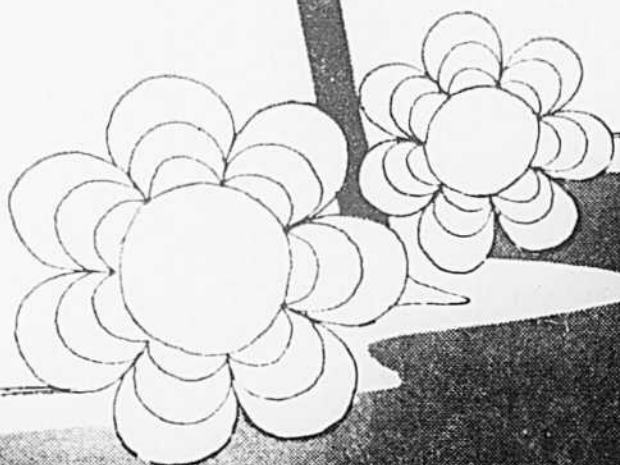
Confectionnez une poupée de chiffon, une maisonnette, un jouet, et portez-le au Jardin des tissus Eaton. Après que le jury ait choisi les meilleurs, tous ces joujoux seront offerts aux enfants des hôpitaux le matin de Pâques. Un sourire d'enfant récompensera tous les participants. Quant aux deux premiers gagnants, ils recevront:

1er prix: un assortiment de linge de maison Tex-Made d'une valeur de \$350.00.

2eme prix: une machine à coudre Zig Zag Viking Eaton.

Les tissus Tex-Made "Merveilles du jardin"

Le Jardin des tissus Eaton présente une vaste sélection de nouveaux tissus de Dominion Textile. Vous trouverez des cotons, polyesters, "Fortrel", toiles, crêpes de coton, tricots, etc. Que vous préférerez les imprimés, les unis, les côtes ou les jacquards, vous aurez le choix; et tous sont de couleurs vives et gaies. De plus, la plupart de ces tissus se lavent à la machine et nécessitent peu ou pas de repassage. Venez composer votre garde-robe printemps-été avec les tissus Tex-Made "Merveilles du jardin".




BOAC

BOAC prend bien soin de vous